Étude sur la gestion de la Jalle de Blanquefort :

Ateliers Plan d'actions

Compte-rendu de l'atelier Plan d'actions du 22 mars 2019

Ateliers Plan d'actions

L'objectif de ces ateliers était de déterminer les actions à mettre en place dans le futur plan de gestion et de travaux de la Jalle permettant de répondre aux grands objectifs définis précédemment

À partir des objectifs dégagés lors des derniers ateliers, la Direction de l'Eau de Bordeaux Métropole, associée au bureau d'études Artélia, a proposé aux participants une liste d'actions à décliner dans le futur plan de gestion et de travaux de la Jalle. Les participants ont été invités à réagir, amender ou compléter ces propositions.

Trois ateliers, organisés autour de trois grandes thématiques ont été menés. :

Atelier 1 – 22 Mars 2019 – Milieux naturels et biodiversité

Atelier 2 – 26 Mars 2019 – Gouvernance et gestion de la ressource en eau

Atelier 3 – 28 Mars 2019 – Risque inondation et espace de bon fonctionnement

Atelier n°1 – Milieux naturels et biodiversité

Présents

Yves Suffran - Direction de la Nature - Bordeaux Métropole
Michel Baran - Moulin Blanc (Eysines)
Jean-Marie Deluche – Conseiller municipal de Blanquefort
Christian De Cruz - Suez
Olivier Migou - ST6 – Bordeaux Métropole
Lucie Lamy – Association Girondine des Amis des Moulins (AGAM)
Rolland Bos – Association Syndicale Autorisée (ASA) marais d'Eysines
Emma Valadas - Cistude Nature
Pascal Grisser - Réserve Nationale Naturelle des Marais de Bruges
Caroline Astre – Agence de l'Eau Adour-Garonne
Francis Faure – Maraîcher – ASA Eysines, Le Taillan
Loïc De Maisonneuve – Département de la Gironde
Nicolas Vel – Conservatoire d'Espèces Naturelles d'Aquitaine
Pierre Gratadour – Maraîcher
Cécile Calas – Direction de l'eau – Bordeaux Métropole
Fabrice Demarty – Direction de l'eau – Bordeaux Métropole
Cédric Casamayou – Direction de l'eau – Bordeaux Métropole
Chloé Michel – Écologie Urbaine & Citoyenne
Léon Coucke – Écologie Urbaine & Citoyenne
Lison Pineau – Écologie Urbaine & Citoyenne
Jacques Caillol – 2c2v
Carmina Wehrbach – 2c2v
Francis Rathier – Bers
Antoine Lyda – Artélia
Marion Bedin – Artélia

Introduction de l'atelier

Après une introduction rapide du contexte de l'atelier par la Direction de l'Eau de Bordeaux Métropole, le bureau d'étude Artélia a réalisé une présentation sur les milieux naturels et la biodiversité.
Cette présentation a vocation à rappeler les enjeux liés aux milieux naturels et à la préservation de la biodiversité présente autour de la Jalle.

Ci-dessous le lien de la présentation complète assurée par Artélia :

https://participation.bordeaux-metropole.fr/sites/default/files/blanquefort/jalle_blanquefort_diaporama_atelier_5_22mars2019_milieux_naturels_zones_humides_reduit.pdf

L'atelier s'est ensuite déroulé sous le format d'un world café : trois tables thématiques avec des propositions d'actions établies en fonction des objectifs dégagés lors des précédents ateliers sont installées. Les participants sont invités à passer, toutes les 20 minutes, d'une table à l'autre. Cette méthode a permis à chacun de traiter l'ensemble des thématiques et de réagir aux propositions des groupes précédents.

Les actions proposées par Artélia correspondent à des propositions d'actions qui seraient intéressantes à développer sur le site de la Jalle. Elles ont été localisées par grands sites. Les participants à l'atelier sont amenés à réagir sur les actions et sur leur localisation mais également à compléter par d'autres propositions la matière d'Artélia.
La définition de la ripisylve est rappelée ; il s'agit de l'ensemble des formations végétales (boisées, buissonnantes et herbacées) présentes sur les rives d'un cours d'eau, d'une rivière ou d'un fleuve.

La régulation des espèces invasives

D'une manière générale, il est nécessaire d'avoir une action sur les espèces invasives de manière globale et préventive. L'action curative est peu efficace et souvent sans fin.

Au sujet des espèces invasives, les propositions d'actions ciblaient essentiellement l'espèce de la Jussie. Il est proposé de manière collective **d'ajouter le traitement d'autres espèces** telles que l'érable negundo par exemple.
Cependant, bien qu'il s'agisse d'une espèce invasive, l'érable negundo sert également à ombrager la Jalle ce qui évite l'apparition d'algues parfois néfastes pour la faune aquatique. Or, les alternances ombres/soleil sur la Jalle sont à conserver, notamment pour préserver certaines espèces locales comme la Cistude. Il serait donc judicieux d'enlever les espèces au fur et à mesure (et non pas en une seule fois) et de les remplacer par des essences locales résistantes qui auraient les mêmes propriétés. Ce type d'interventions nécessite une **surveillance très assidue**.
Cependant, la question de l'ombrage fait débat entre les participants car l'ombre sur la Jalle apporte à la fois des bénéfices à certaines espèces mais aussi des inconvénients à d'autres. Sur les secteurs 2 et 3 par exemple, l'ombrage amené grâce à la recréation d'une ripisylve permettrait de lutter contre certaines espèces invasives.

Pour certains participants, la **priorité est d'abord de restaurer la ripisylve locale avant de lutter contre les espèces invasives : c'est elle qui fera ensuite le travail**. Il s'agit également de s'appuyer sur l'intelligence du lieu pour favoriser le maintien et la régénérescence de la ripisylve locale : par exemple, sur les secteurs 2 et 3, la butte permet de lutter contre les espèces invasives.
De plus, certaines espèces exotiques sont présentes depuis tellement longtemps qu'il n'apparaît pas prioritaire de lutter contre. Il s'agirait peut-être de s'y adapter et d'apprendre à les gérer.

Il est signalé par certains participants que des **techniques (mécaniques et manuelles) pour empêcher la prolifération des espèces invasives** sont actuellement en cours sur le parc de Majolan. Ces techniques, si elles sont efficaces, pourraient être déployées plus largement.

Il est souligné lors de l'atelier la **pertinence de mener des actions ponctuelles mais ciblées**. En effet, il n'est pas possible d'envisager une logique interventionniste intensive sur l'ensemble du linéaire aquatique. Les actions ponctuelles permettent d'intervenir sur des endroits critiques ou à enjeux, le reste du territoire faisant l'objet d'une surveillance régulière.

Cette surveillance doit être effectuée par tous les acteurs, notamment les riverains. Afin que l'observation puisse être optimale, il est nécessaire de mener des **actions de sensibilisation, de formation et d'information** dans le but de pouvoir reconnaître les espèces exotiques et invasives et ne pas les laisser s'installer.

La restauration de la ripisylve

D'une manière générale, il est rappelé l'importance de la ripisylve, notamment au regard de son rôle de corridor écologique dans la Trame Verte et Bleue du territoire.

Concernant la replantation de la ripisylve, les participants indiquent qu'il pourrait parfois être préférable de **laisser la ripisylve se reconstituer toute seule, sans intervention humaine**. Seul un débroussaillage sélectif pourrait accompagner et créer les conditions de régénération naturelle de la ripisylve. Il s'agit de cibler les secteurs propices à la non-intervention humaine. Sur les sites ciblés par Artélia, le secteur 5 par exemple est à privilégier pour la plantation. En revache, le secteur 4 est propice à la régénération naturelle (au contraire des secteurs 2 et 3), dans la mesure où **cette zone a notamment vocation à servir de lien entre deux espaces naturels afin de recréer un réel corridor écologique**. Au vue de cet objectif, ce secteur apparaît comme un endroit à enjeux auquel il faut être vigilant ; aujourd'hui, il s'agit d'un simple espace vert sans qualité écologique particulière.
Dans le même sens, au-delà de replanter, il est proposé de **sélectionner des endroits à « mettre en défense »**, c'est-à-dire des endroits à laisser « sauvages » (ce qui n'empêche pas la mise en place d'une banquette).
Pour la replantation d'espèces végétales, il est proposé d'utiliser parfois des espèces dépolluantes.

D'autre part, les participants font remarquer le nombre important d'actions en faveur du renforcement ou de la replantation de la ripisylve ; ils souhaiteraient également mettre en place des actions en faveur de la **conservation des espèces indigènes présentes**.

La problématique des digues a aussi été soulevée puisqu'il est compliqué de planter sur des digues (cela les déstabilise). Cela engendre des **problématiques sur les endroits entièrement bornés par des digues** : la possibilité de **reculer certaines digues est évoquée mais à condition de respecter les intérêts** (notamment économiques) présents. Aussi, la **création de banquettes sur lesquelles des plantations sont possibles** est envisageable pour pallier à cette problématique.

L'entretien raisonné

Concernant l'entretien raisonné de la Jalle et de son territoire, les participants s'interrogent sur la gestion de ce site : qui fait quoi ? Qui finance ? Qui est sur le terrain ? Un prochain atelier traite spécifiquement de la question de la gouvernance et de la gestion ; ces sujets seront abordés à ce moment-là.

Sinon, il est de nouveau proposé **d'associer le public** notamment par des actions de sensibilisation, de formation et d'information. La présence d'un lotissement sur le secteur 7 proposé par Artélia, illustre cette nécessité d'associer **les riverains afin qu'ils s'engagent dans la surveillance et le respect de la ripisylve**.
D'autre part, les participants insistent sur la **nécessaire coordination et concertation des acteurs du territoire afin de concilier les intérêts parfois différents**. Par exemple, il serait intéressant d'intégrer les **forestiers**, les acteurs de l'aéroport et du golf, Hérakles, etc. aux discussions.

Une remarque est faite sur l'importance de ne pas agir seulement sur l'amont mais également de mener des actions sur l'aval de la Jalle, qui constitue également un lieu à enjeux.

Atelier n°1 – Milieux naturels et biodiversité

Thématique – Milieux naturels (ripisylve)

Synthèse des actions retenues

- **Régulation des espèces invasives et mener des actions de sensibilisation et de prévention.**
- **Restauration de la ripisylve par des interventions modestes sur les bords de Jalle**
- **Entretien raisonné de la Jalle et du territoire en associant tous les acteurs et le grand public.**

Atelier n°1 – Milieux naturels et biodiversité

Thématique – Milieux naturels (ripisylve)

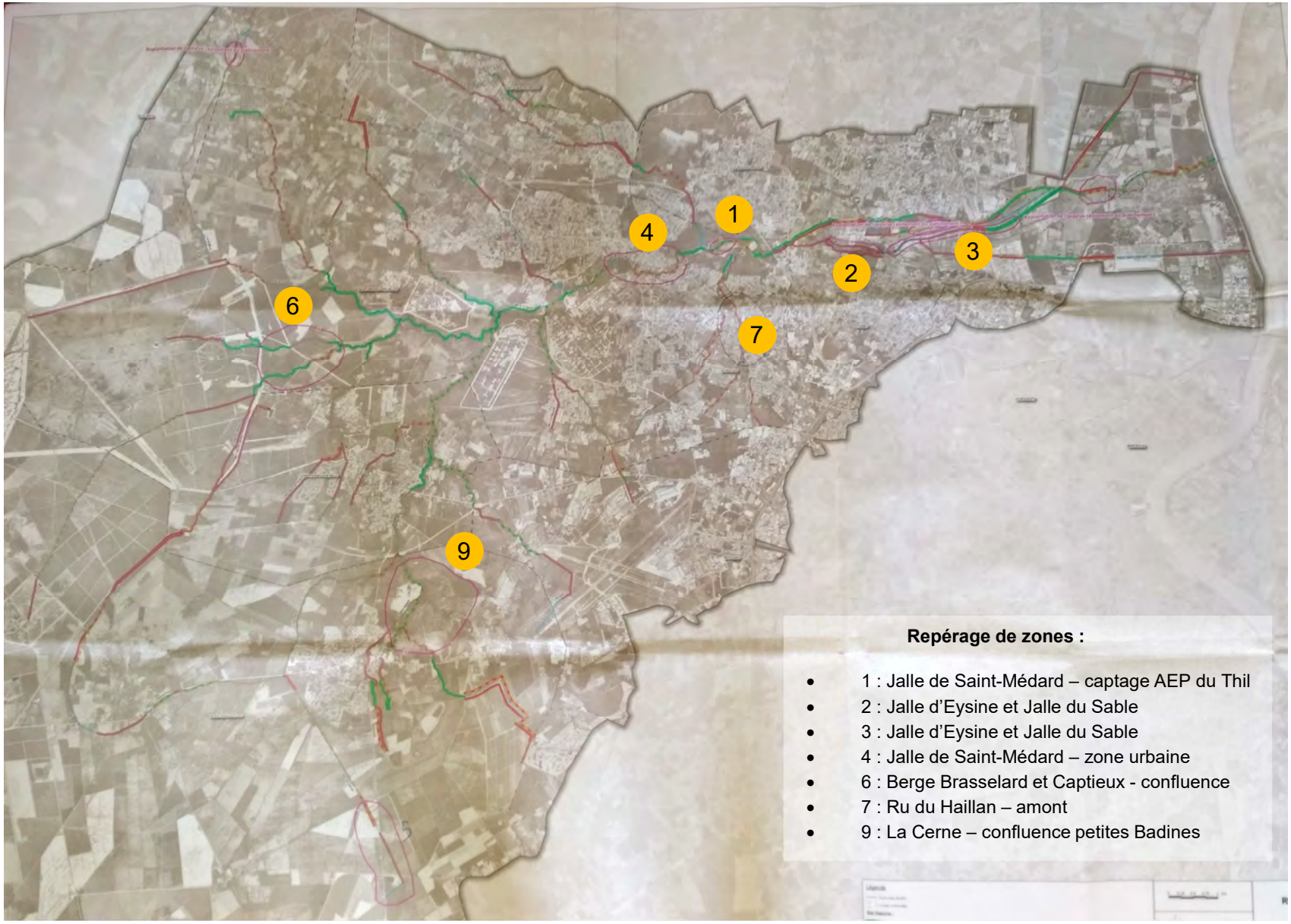

Identification des zones humides

Le repérage des Zones Humides autour de la Jalle est aujourd'hui basé sur l'observation de la flore. La volonté partagée par les participants est de les restaurer car elles sont dégradées. Cependant, des activités sont présentes et il faut assurer leur maintien en cohérence avec les zones humides.

Au niveau du secteur de Thill-Gamarde, les participants se questionnent sur la possibilité **d'aller plus loin dans la préservation de la zone humide**. Il est proposé de **mettre en place un plan de gestion** et en faire un secteur de projet prioritaire car le foncier est maîtrisé et la zone est riche en biodiversité.

D'autre part, il est fait remarqué que la Jallère recupère aujourd'hui **un flux important à cause de l'urbanisation** autour du Lac (Ginko, les Aubiers) et de Bordeaux Nord.

Il est proposé d'utiliser la même **méthode de repérage des zones humides que celle développée sur le bassin Adour Garonne** (document disponible sur internet).
D'autre part, il s'agit de bien étudier la nature du sol en plus de la flore pour identifier avec précision les zones humides et les **qualifier**.
Dans le même sens, au niveau de la vallée maraîchère (gommette A sur le plan ci-après), il est suggéré **d'identifier les potentiels de prairies humides**. Bordeaux Métropole, dans le cadre de la stratégie Biodiver'Cité portée par la Direction de la Nature, assure actuellement une étude d'inventaire et de qualification des zones humides de la métropole.

Entretien raisonné

Aujourd'hui l'entretien est fait principalement à la main, sans utiliser de machines (utilisation ponctuelle d'un seul tracteur).

Les riverains ne sont pas très sensibles à la bonne tenue des rives de la Jalle, ils ne contribuent plus à son entretien comme ça pouvait être le cas il y a quelques dizaines d'années. À ce titre, il est suggéré de **communiquer davantage auprès des riverains pour mieux les impliquer dans l'entretien** de la Jalle et des zones humides, en insistant sur les bonnes pratiques pour un entretien raisonné.

Il est possible de gérer et entretenir la Jalle en s'inscrivant dans une **logique de prévention des risques incendies**, comme réalisé dans le secteur Cousseau. Pour cela, il est nécessaire de **mieux échanger avec les acteurs importants de la gestion forestière** (DFCI et CFR) mais aussi de travailler avec la commune de Saint-Jean-d'Illac sur l'entretien de la Jalle *via* l'enjeu de prévention des incendies.

D'une manière générale, il est proposé d'établir un **accompagnement des différents acteurs dans l'entretien** et **de proposer une compensation aux personnes dans des pratiques vertueuses** d'entretien de la zones humides.

Enfin, il apparaît nécessaire de prendre en compte les temporalités de la faune et la flore dans l'entretien de la Jalle.

Préservation des zones humides

Les participants font remarqué qu'il est difficile de mettre en place des actions sur les secteurs maraîchers.

Il est proposé de faire évoluer la gestion en mettant en place un plan de gestion sur toute la Jalle. Cependant, un point de vigilance est rappelé sur le fait que la Communauté de Communes Jalle Eau Bourde (commune de Saint-Jean-d'Illac) conserve la compétence GEMAPI ; la cohérence de gestion sur l'ensemble de la Jalle est donc compliquée par cela (gommettes E et C sur la carte ci-après).
Pour la cohérence de gestion, les participants proposent de **faire travailler les acteurs ensemble**. Il s'agirait par exemple de faire de la pédagogie sur le fonctionnement des zones humides, ou encore de collaborer étroitement avec Cistude Nature et de valoriser les travaux du CEN (étude disponible à la Direction de la Nature). Au niveau, de la gommette G, les participants préconise un travail en collaboration avec les partenaires du Camp de Souge.
Il est également possible de s'appuyer sur des **financements Département/Région/Europe** pour des actions favorisant la préservation des Zones Humides.

D'autre part, il est noté le **vrai enjeu de biodiversité** dans le secteur du Camp de Souge. Dans le même temps, les participants soulignent également les **formes de pressions que subit ce territoire que ce soit par l'urbanisation liée à l'habitat** (le secteur au niveau de la gommette C est une zone ouverte à l'urbanisation dans le PLU par exemple) **ou aux activités économique** (le secteur de la gommette F subit une forte pression foncière et économique). Il est important d'agir dans l'intérêt général.
Dans ce sens, **s'appuyer sur l'obligation réglementaire de compensation peut s'avérer être un levier sur des secteurs à pression :** les secteurs visés par la compensation doivent être dans une échelle très localisée : cela permet de mettre ces actions en cohérence et d'amplifier leurs effets. L'utilisation des règlements d'urbanisme comme le PLU permet d'inscrire des restrictions quant à la gestion des zones humides.

D'autres actions sont soumises de manière localisée. Au niveau de la gommette A , il est proposé **d'utiliser les prairies humides** repérées pour accentuer la zone humide. D'autre part, la Direction de la Nature souhaiterait **étendre le PEANP** au niveau de la gommette D.

Restauration de l'hydromorphologie

Les participants se sont posés plusieurs questions : réduire l'emprise de la Jalle sur certaines parties ne va pas continuer à creuser son lit ? Comment estimer que le fonctionnement de la Jalle est bon ?

Un point de vigilance est soulevé sur la mise en œuvre d'une multitude d'actions qui ne fonctionneraient pas ensemble. Il faut **proposer des solutions cohérentes et avoir une vision d'ensemble**.

Plusieurs actions complémentaires à celles proposées sont discutées; par exemple, la **sensibilisation des riverains** et d'une manière générale du grand public ***via* l'argumentaire de « l'inondation » car il est impactant et compréhensible par tous paraît être une bonne idée**.
La **lutte contre les espèces invasives** et le **contrôle des rejets** paraissent également être des actions intéressantes, en prévoyant des **actions ciblées et localisées, préventives et curatives**.
Au niveau de la gommette B sur le plan ci-après, il est proposé de **créer un secteur fonctionnel** (corridor), au niveau de la gommette E il est suggéré de reconnecter les zones isolées (incision du lit) et, d'une manière générale, de créer continuité à l'échelle de la Jalle. Pour cela, il est possible **d'utiliser la ripisylve et le réseau de fossés existant pour établir un véritable corridor écologique**.

Ensuite, des **actions ciblées** le long de la Jalle, au cas-par-cas, seront nécessaires. Par exemple, **l'implantation de haies** dans la vallée maraîchère permettrait de rétablir des continuités écologiques, au même titre que la restauration de la ripisylve sur des sites prioritaires.
Un travail d'identification des prairies dans la vallée maraîchère est nécessaire, complétée par des conseils aux bonnes pratiques à adopter pour la restauration de l'hydromorphologie envers les agriculteurs.
Enfin, un entretien raisonné de la végétation et adapté aux lieux permettent d'avoir des actions en cohérence avec le milieu qui correspondent à son cours naturel. Pour mettre en place de telles actions, un plan quinquennal d'entretien est ainsi nécessaire pour coordonner les coordonner entre les acteurs.

Synthèse des actions retenues

- **Poursuivre le travail d'identification des zones humides et suivi de la biodiversité.**
- **Mieux partager les pratiques d'entretien auprès des gestionnaires (plaquettes, site internet…)**
- **Plan de gestion des zones humides sur des sites particuliers (site des sources, camp de Souge)**
- **Recréer la ripisylve pour connecter des grandes zones humides (banquettes, végétalisation, traitement des espèces invasives).**

Atelier n°1 – Milieux naturels et biodiversité

Thématique – Zones humides

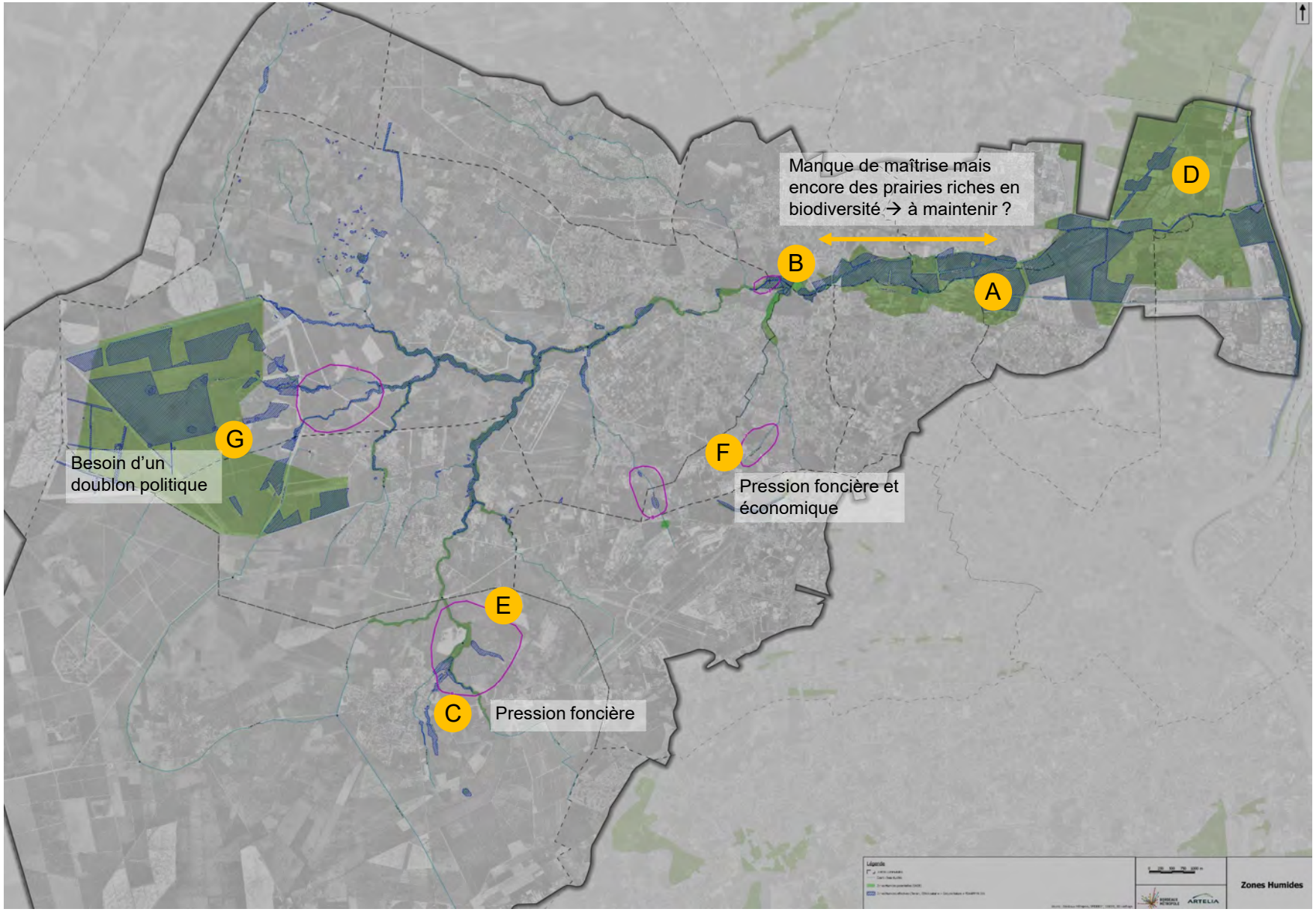

Restauration de la divagation naturelle des cours d'eau

Le **reméandrage** (qui a vocation à recréer une dynamique favorable à un lit d'étiage adéquat) pose la question de **ses modalités qui ne sont pas aujourd'hui précisément définies compte tenu de l'échelle de réflexion** ; sachant que pour Artélia, cela ne devrait pas être des réaménagements très importants.
Le secteur 1 est considéré comme un **secteur pouvant servir de vitrine pour montrer ce qu'est le reméandrage**. De plus, le reméandrage paraît plus facile à faire si la métropole a déjà la maîtrise foncière. L'intervention pourrait se faire du Moulin du Thill jusqu'à la confluence.
Il a été dit que **la divagation serait plus complexe à mettre en place** sur le secteur 2/3 (voir carte sur l'hydromorphologie).
Le secteur 2 est **contraint par les digues** au Sud qui protègent les espaces maraîchers. Retrouver une divagation en ce lieu amènera à un conflit avec les exploitants agricoles. L'impact d'une suppression de digue en rive Sud pour le secteur 3 doit être mesuré, car certains terrains seraient potentiellement menacés. Une **compensation financière** peut-être une solution.
Il a été émis l'idée **d'agir sur les plus grandes propriétés de terrain en partenariat avec les grands propriétaires fonciers**.
La ripisylve est quasiment absente sur les digues. On trouve en secteur 2 et 3 des écluses et l'écoulement est lent. Il y a un besoin de **redynamiser ce secteur pourtant fortement contraint**.
Il faut dissocier les digues des berges.
Retrouver un méandrage ne nécessite pas forcément un recalibrage du cours d'eau.

Restauration des champs d'expansion des crues

Le secteur 2-3 est très compliqué pour y entreprendre une action de gestion. Retrouver des champs d'expansion est quasiment impossible.
Il est également **proposé de préserver les zones tampons via la préservation / sanctuarisation** du secteur 7 et 8 mais aussi 9. Les usagers indiquent que de **nombreux projets seraient en cours** et que de ce fait les actions sont d'ores et déjà compromises. Des zones de compensation de ces projets doivent nécessairement être recherchées.
Il est aussi proposé d'agrandir les zones tampons pour soutenir l'étiage l'été.
Le secteur 9 devra vraisemblablement faire l'objet de discussion avec les propriétaires forestiers si la zone tampon doit être agrandie.
A titre indicatif, il est souligné le fait que **les crues arrivent été comme hiver et que l'action ne sera pas uniquement utile pour une saison donnée**.
La restauration des champs d'expansion des crues en amont (secteur 6-7-8-9) doit être faite par rapport aux moulins, car ils seront impactés d'après leurs propriétaires.
Dans le secteur 8, à côté de la déchetterie se trouve une prairie inondable à fort potentiel.

Réduction de l'incision du lit mineur et reconnexion de la nappe et des zones humides

Il est précisé que **réduire le lit mineur ne change pas le débit du cours d'eau, mais son étalement et donc toutes les conséquences liées à cet étalement comme la chaleur du cours d'eau favorable au développement des espèces invasives**.

Il a été convenu que restaurer les champs d'expansion des crues alimente la réduction de l'incision du lit mineur et la reconnexion de la nappe et des zones humides.

Remonter le fond du lit en amont pour le secteur 6 et 9 est nécessaire d'après divers acteurs du bassin versant.

Les berges fixes (avec des protections contre les érosions comme des enrochements, des palplanches, de tunages, etc.) ont pour résultat une incision du lit. Les **supprimer** pourrait régler une partie du problème.

L'amont s'inciserait plus que l'aval et les actions sont plus compliquées à mettre en œuvre en aval.

Les secteurs 6 et 9 seraient les plus à même de reconnecter les zones humides, car ce sont ceux qui sont les moins urbanisés.

Au niveau du **ru du Haillan, le lit doit impérativement être rehaussé** (secteur 7). La pression économique y est importante (propriétaires et aménageurs).

La **reconnexion avec les zones humides** permettrait **d'augmenter le débit**. Le méandrage permettrait lui de réduire l'incision.

Il faut retrouver le lien entre les marais de Bruges et le cours principal de la Jalle.

En secteur 6 et 9 pour certains, il faut **mettre en place des seuils et améliorer la qualité de la rivière**.

Le curage de l'homme et le débit sont vus comme deux facteurs favorisant l'incision.

Les propriétaires des moulins se plaignent de l'action sur la Jalle et veulent garder un *statu quo*. **En y agissant on déréglerait le cours actuel des choses et mettrait en danger les champs captant, alors menacés par les pollutions**. Ils proposent de ne rien faire dans leur secteur. Favoriser les zones humides augmenterait la vulnérabilité des nappes phréatiques selon eux.

Un consensus a lieu pour dire que l'aval de l'**Estigeac aval a besoin d'action, car cette zone est fortement érodée.**

Réduire l'incision par un apport de matériaux doit conduire à être très vigilant sur la nature de ces matériaux qui peuvent changer les équilibres s'ils ne sont pas locaux. **Le rechargement de matelas fluvial doit être cohérent avec l'origine du substrat afin d'éviter les espèces invasives**.

L'action concernant la recréation d'un lit d'étiage a été l'objet de controverse des participants considérant que celui-ci se faisait tout seul au cours des siècles.

Reconstitution d'un lit d'étiage et de banquettes dans le lit mineur

Au niveau des secteurs 2 et 3, plusieurs actions sont discutées. La **replantation de la ripisylve** est nécessaire. Cela permet de créer des banquettes et de stabiliser les digues. Si **reculer les digues va s'avérer difficile en raison des nombreuses contraintes, il faut cependant prendre en compte le risque inondation**. Le recul des digues doit être plus ou moins important par secteur en fonction des enjeux. Lorsqu'un espace supplémentaire est récupéré pour la rivière, cela peut engendre des conflits. **L'aménagement est davantage faisable rive gauche que rive droite**. Les banquettes doivent dans tous les cas être entretenues.
La **ripisylve doit être retrouvée et non pas plantés à même la digue**, car c'est un espace naturel.
Retrouver un **méandrage sur le secteur 1 permettrait de retrouver lit mineur sans couts prohibitifs**. Celui-ci ne fait plus l'objet de chasses régulières contrairement au passé (avant 2000).
La présence avérée de Jussie (invasive) dans le secteur 1 est problématique. Ce secteur est propriété pour la plupart de Bordeaux Métropole. Les autres zones sont celles du pré aux chevaux et des maraichages. C'est un **secteur vitrine, démonstrateur qui peut être utilisé pour convaincre sur le bien fondé de la démarche**. Les parcelles non détenues par Bordeaux Métropole pourraient être rachetées.
Recréer un **lit plus naturel de la Jalle qui facilite l'écoulement de l'eau** et crée des zones d'habitat différents.
Les **banquettes permettent d'obtenir de l'ombre** et ainsi participer à la **lutte contre les espèces invasives** qui préfèrent les milieux chauds.
Le rechargement du matelas alluvial nécessite d'assurer de la nature du substrat selon les propriétaires de moulin. Il est nécessaire de **reconcentrer l'écoulement du lit à l'étiage et agir en priorité en amont**.

Remarques générales

Il est rappelé dans la thématique de la gestion coordonnée des vannages est une action à prendre en compte dans le plan d'action suite au rappel d'un propriétaire d'un moulin qu'auparavant, les propriétaires des moulins faisaient des chasses 2 à 3 fois par an. Cela permettait d'avoir une Jalle « propre ». Suite à un incident avec un maraicher, qui se plaignait de manquer d'eau. Il faudrait reprendre une **gestion coordonnée des vannages**, 2 à 3 fois par an, en se mettant d'accord avec les maraîchers de façon à ne pas les pénaliser, ce qui permettrait de nettoyer facilement la Jalle (cf. point 21). Ce point sera évoqué dans les ateliers suivants.

Les échanges ont parfois fait apparaître des points de vue divergents entre usagers de la Jalle et les experts : par exemple, pour un des propriétaires, les Moulins donneraient de la pression à l'eau, alors que pour l'expert la pression reste la même ou du moins l'effet reste trop localisé ;
Les actions proposées ont parfois suscité des réserves chez certains participants (usagers de la Jalle) qui ont souligné que **toute modification risquait d'entraîner un déséquilibre du système global existant**.
Compte tenu des échanges parfois contradictoires, entre le point de vue de l'expert et celui de certains participants**, il a été demandé que les actions proposées fassent l'objet d'une étude d'incidence (d'impact)** dans la mesure où une telle étude sera une aide à la décision.

Synthèse des actions retenues

- **Restauration de l'hydromorphologie, lutte contre les espèces invasives, sensibilisation des riverains et restauration de corridors écologiques**
- **Restauration de la divagation naturelle des cours d'eau**
- **Restauration des champs d'expansion des crues**
- **Réduction de l'incision du lit mineur et reconnexion de la nappe et des zones humides**
- **Reconstitution d'un lit d'étiage et de banquettes dans le lit mineur**
- **Elaboration d'une gestion coordonnée entre les acteurs par un plan d'action.**

Atelier n°1 – Milieux naturels et biodiversité

Thématique – Hydromorphologie

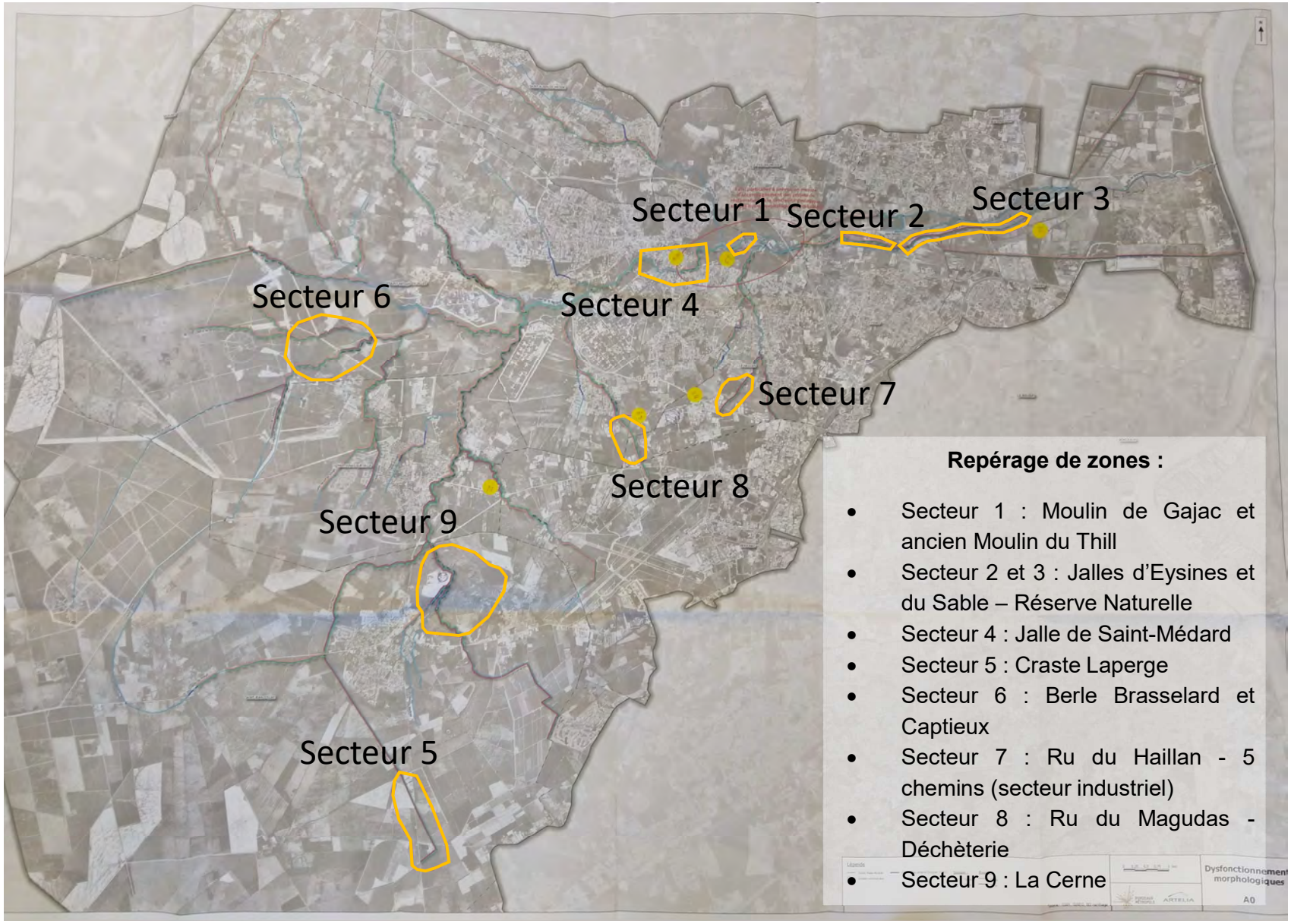

Repérage de zones :

- Secteur 1 : Moulin de Gajac et ancien Moulin du Thill
- Secteur 2 et 3 : Jalles d'Eysines et du Sable – Réserve Naturelle
- Secteur 4 : Jalle de Saint-Médard
- Secteur 5 : Craste Laperge
- Secteur 6 : Berle Brasselard et Captieux
- Secteur 7 : Ru du Haillan - 5 chemins (secteur industriel)
- Secteur 8 : Ru du Magudas - Déchèterie
- Secteur 9 : La Cerne

Présents

Ronja Mattman – Direction de la Nature – Bordeaux Métropole

Michel Baran – Moulin Blanc (Eysines)

Jean-Marie Deluche – Conseiller municipal au développement durable, aux espaces naturels et à l'hydaulique de Blanquefort

Christian De Cruz - Suez

Lucie Lamy – Association Girondine des Amis des Moulins (AGAM)

Caroline Astre – Agence de l'Eau Adour-Garonne

Pierre Gratadour – Maraîcher

Christian Cessateur – Association Syndicale Autorisée (ASA) – Bordeaux Bruges

Pascal Tartary – Conservatoire d'Espèces Naturelles d'Aquitaine

Jean-Marie Campet - Jardins familiaux

Pierre Medina – Bordeaux Métropole

Cécile Calas – Direction de l'eau – Bordeaux Métropole

Fabrice Demarty – Direction de l'eau – Bordeaux Métropole

Cédric Casamayou – Direction de l'eau – Bordeaux Métropole

Chloé Michel – Écologie Urbaine & Citoyenne

Lison Pineau – Écologie Urbaine & Citoyenne

Maylis Doutreloux – Écologie Urbaine & Citoyenne

Jacques Caillol – 2c2v

Carmina Wehrbach – 2c2v

Antoine Lyda – Artélia

Marion Bedin – Artélia

Introduction de l'atelier

Après une introduction rapide du contexte de l'atelier par la Direction de l'Eau de Bordeaux Métropole, le bureau d'étude Artélia a réalisé une présentation sur la thématique de l'atelier n°2 concernant la gouvernance et la gestion de la ressource en eau.
Cette présentation a vocation à rappeler les enjeux liés à la gouvernance et la gestion cohérente de ce territoire.

Ci-dessous le lien de la présentation complète assurée par Artélia :

https://participation.bordeaux-metropole.fr/sites/default/files/blanquefort/jalle_blanquefort_diaporama_atelier_6_26mars2019_ressource_acteurs_reduit.pdf

L'atelier s'est ensuite déroulé sous le format d'un world café : trois tables thématiques avec des propositions d'actions établies en fonction des objectifs dégagés lors des précédents ateliers sont installées. Les participants sont invités à passer, toutes les 20 minutes, d'une table à l'autre. Cette méthode a permis à chacun de traiter l'ensemble des thématiques et de réagir aux propositions des groupes précédents.

Atelier n°2 – Gouvernance et gestion de la ressource en eau

Thématique – Gouvernance et organisation des acteurs

Les enjeux liés à cette thématique portent sur la cohérence de gestion, la coordination des acteurs, la gouvernance et la pérennisation des ententes et partenariats entre les différents acteurs.

Acteurs concernés et instance de gouvernance

Dans un premier temps, la question de la définition de gestionnaire a été posée. Les participants proposent que soient considérés comme gestionnaires tous les acteurs qui peuvent avoir un impact (négatif ou positif) sur la Jalle et ses abords et qui ont la capacité et la possibilité d'agir sur ce territoire. Les participants ont pu distinguer deux catégories d'acteurs : les acteurs dits « majeurs » (tels que Bordeaux Métropole, les propriétaires d'ouvrage, les communes, les financeurs, etc.) et les acteurs « mineurs » (riverains par exemple). Il est également suggéré de distinguer les acteurs qui puisent dans la Jalle et ceux qui rejettent dans la Jalle : ils n'auront certainement pas les mêmes responsabilités.

L'importance de gérer le territoire de manière cohérente et globale est également soulevée (par exemple : gestion de l'aval et de l'amont). Il s'agit de prendre en compte la Jalle dans son intégralité en intégrant notamment la partie qui se trouve sur Saint-Jean-d'Illac. La Communauté de Communes Jalle Eau Bourde mais également celle de la Médullienne (concernée également par la Jalle) doivent être associées aux discussions dans une logique de solidarité entre bassins versants. De même, les services de la préfecture peuvent être intégrés aux discussions.

En introduction, il est rappelé l'existence du Comité des Territoires qui regroupent des élus, des représentants des propriétaires des ouvrages et les ASA : la question de conforter ce comité se pose ou au contraire celle de créer, au risque de multiplier les plateformes et de compliquer la compréhension du mode de gouvernance, un nouvel organe. Les participants s'accordent sur le fait que ce comité est intéressant et qu'il permet d'éviter de superposer de nouvelles instances. Il faut cependant le compléter et repenser son action. Bordeaux Métropole serait le gestionnaire de référence de cette instance de gouvernance et pourrait être accompagné par les acteurs ciblés collectivement (notamment pour apporter une aide à la prise de décision).

Instance de consultation, comité de suivi

Gestionnaire de référence :	Membres :
Bordeaux Métropole qui a récupéré la compétence	- Bordeaux Métropole, - Communes, - Services de l'État et autres partenaires institutionnels co-financeurs, - Acteurs économiques (aéroport, industriels, etc.) - Gestionnaires d'ouvrages (notamment moulins et écluses), - Gestionnaire d'eau potable (Suez) et de la station d'épuration, - Gestionnaire des routes, - Maraîchers, - ASA, - Réserve Naturelle.

Fonction :

Ce comité constitue l'organe d'information et de communication. Il peut permettre de définir les priorités et arbitrer des points particuliers Cette instance suit le plan de gestion, son application et son évaluation.

Convocation :

Ce comité serait réuni deux fois par an au minimum, par rapport à l'actuel Comité des Territoires. Cette fréquence permet d'être relativement réactif et d'ajuster le plan de gestion au fur et à mesure de son application dans une perspective d'évaluation *in itinere*.

Outils de la gouvernance et de la collaboration

Un enjeu de cette collaboration est celui du manque d'habitude de coopération, concertation et coordination. D'autre part, les participants se posent la question des moyens pour se rencontrer et discuter dans un soucis de bonne représentativité.

L'idée de faire appel à un acteur extérieur est émise pour assurer une mission de médiation. Le fait d'être extérieur au territoire permet de présenter une certaine neutralité face aux enjeux parfois divergents des différents acteurs du territoire. Il faudrait cependant que ce médiateur maîtrise le sujet de l'hydraulique et de l'agriculture afin d'être légitime dans son intervention (ou qu'il puisse s'entourer d'experts le cas échéant).
Aussi, pour faire travailler les différents acteurs entre eux, la création de clubs (par thématiques ou par groupes d'acteurs) est proposée.

Les participants ont également pu aborder la question des outils à mettre en place pour assurer une bonne collaboration entre les différents acteurs gestionnaires. Si les conventions et les règlements ont été discutés, ils ont également pu apparaître trop figeant et contraignants. L'élaboration d'une charte co-signée peut représenter une alternative intéressante à ce titre, l'établissement d'une feuille de route aussi.
Le règlement sur l'irrigation créé par le marquis de Bryas pourrait également être réemployé.

D'autres outils sont présentés pour harmoniser la gestion et accompagner Bordeaux Métropole dans la mise en œuvre de cette nouvelle compétence : une délégation de service public, une assistance à maîtrise d'ouvrage, etc.

Communication et information

La problématique de l'information et de la sensibilisation est également soulevée notamment auprès du grand public. En effet, la gestion doit se faire de manière collective et notamment associer le grand public pour le rôle qu'il peut jouer en terme de vigilance et de bonnes pratiques. Les industriels doivent également être associés dans la mesure où ils peuvent avoir des conséquences sur la qualité de l'eau. Il est nécessaire de recueillir des informations sur le terrain pour que la Jalle reste propre et avec une irrigation correcte (notamment pour le maraîchage).

Plusieurs biais de communication et de sensibilisation ont été discuté :
- Utiliser les canaux de diffusion traditionnels (courriers, panneaux d'information, presse, etc.) pour une information sur le long court et une communication régulière.
- Mettre en place des espaces numériques dédiés (sur les sites internet des communes ?)
- Organiser un Forum « La Journée de la Jalle » comme un grand événement pédagogique à destination d'un public hétérogène (habitants, riverains, associations, propriétaires d'ouvrage, propriétaires fonciers, etc.).
- Profiter du Comité des Territoires comme un temps de communication également.

Les participants soulignent également la nécessité de distinguer deux niveaux d'animation et de communication :
- une animation de terrain destinée à sensibiliser les différents acteurs en place,
- une animation d'ensemblier afin de créer le lien entre les acteurs et créer le dialogue.

Mieux connaître les volumes prélevés et optimiser/rationnaliser les réseaux de fossés et prises d'eau

Comment ?
Dans un premier temps, les participants ont rappelé qu'il était nécessaire de quantifier le débit de la Jallère, car cela n'a pas été fait. Par ailleurs, il est rappelé qu'une réglementation existe concernant les prélèvements d'eau et que ces derniers doivent être faits en accord avec la réglementation ainsi qu'en partenariat avec les maraichers.

Par qui ?
La chambre d'Agriculture peut venir en appui de cette action afin de faire un relai auprès des maraichers.

Étudier des solutions alternatives d'approvisionnement pour l'irrigation

Remarques
Pour les participants, cette action peut se révéler bénéfique dans certains secteurs mais pas sur l'ensemble de la vallée. Il sera nécessaire de poursuivre les études avec les ASA, les maraichers et la chambre d'agriculture pour anticiper la disparition du rejet de la station d'épuration (STEP) de Cantinolle. A la connaissance des acteurs présents, aucune étude d'impact sur le déplacement de la STEP n'a été réalisé.

Des canaux d'irrigation ?
La mise en place de canaux d'irrigation peut être une solution mais ceux-ci pourraient devenir des drains sur les parcelles alentour. Sur la carte proposée, une des propositions de canal concerne en réalité un cours d'eau. Les canaux doivent être équipés de batardeaux en raccord avec la réglementation.

Le forage ?
Le forage est envisagé mais peut être coûteux et il existe un risque d'assèchement des nappes. Cette solution doit être étudiée notamment quant au potentiel de la ressource.

Conserver les prises d'eau dans la Jalle et gérer les niveaux avec les clapets sur les prises d'eau

Pourquoi ?
Les canaux peuvent générer la multiplication des prises d'eau sauvages. Ainsi les participants préconisent d'ajouter cette action, plus simple à mettre en œuvre.

Comment :
L'importance de réaliser un vrai diagnostic des prises d'eau existantes et de leur état est largement rappelé. C'est le cas également pour les pelles et le réseau en général. Une fois ce diagnostic réalisé, il s'agit de remettre en état les éléments endommagés puis de fermer les prises d'eau qui ne sont plus utilisées. L'idée ici est d'intervenir de manière ponctuelle, au cas par cas.

Identifier les sources d'eau anciennes qui ont été détournées de la Jalle et qui pourraient être reconnectées et identifier les sources actuelles pour les préserver et les maintenir

Des sources anciennes qui permettaient d'alimenter la Jalle en eau ont été détournées ou bouchées au fil de l'urbanisation du territoire. L'idée ici est d'identifier où sont ces anciennes sources afin d'évaluer celles qui pourraient être reconnectées.

Dans la même optique, la volonté ici est d'aller identifier toutes les sources qui alimentent encore la Jalle afin de les préserver et de s'assurer qu'elles ne seront pas détournées.

Préserver les zones humides en amont pour soutenir le débit d'étiage

Les zones humides en amont jouant un rôle important pour le débit de la jalle, il est important de les préserver.

Remarques, demandes annexes

L'ensablement en amont du répartiteur de Jallepont est rappelé et une demande est faite pour le désensabler.

Synthèse des actions

- Mise en place d'un Comité de suivi
- Mieux connaître les débits de la Jalle et les débits prélevés
- Etudier des solutions alternatives d'approvisionnement
- Optimiser l'utilisation des prises d'eau par des clapet
- Identifier les sources anciennes qui ont été détournées de la Jalle
- Identifier les sources actuelles qui alimentent la Jalle pour les maintenir
- Préserver les zones humides amont

Les grands objectifs de cette thématique sont d'assurer la disponibilité de la ressource pour maintenir les usages et les fonctionnalités du milieu aquatique, de diminuer le risque inondation et de fluidifier la communication entre gestionnaires, propriétaires et exploitants.

Coordonner et formaliser un protocole d'intervention sur les ouvrages hydrauliques avec les ASA et les gestionnaires des ouvrages

Les participants ont témoigné la volonté de trouver un outil qui prenne en compte les besoins de chacun et préserve les milieux de la Jalle.
Le SAGE est donner en exemple pour accompagner la concertation à l'amiable et aboutir à un règlement.

D'autre part, ils ont rappelé de faire attention au type de propriété des pelles : certaines sont en zones privées, d'autres en zones publiques.

La nécessité de choisir/identifier un acteur pour lancer le début de l'action a également été énoncé. Il s'agirait certainement de Bordeaux Métropole qui possède une vision globale de la Jalle.

Améliorer la connaissance des débits

Il est proposé de mettre en place une station de mesure afin de faire le lien entre la quantité et la qualité. Les participants se questionnent sur l'existence d'une telle station à Heraklès.

Il est également discuté la possibilité d'établir un groupe de travail pour affiner la connaissance et notamment pour étudier les possibilités de rejet sur le territoire. Il est rappelé qu'il est important de transmettre les données numériques à la banque hydro, si il y a mise en place d'une station de mesure. Le partage de données est nécessaire pour avoir une bonne connaissance du territoire.

Il s'agirait également d'avoir une vision de tous les préleveurs (y compris les industriels) et de communiquer sur un débit minimal à maintenir pour un bon équilibre des milieux. Dans le même sens, il faudrait s'assurer que les rejets en amont de la Jalle soient maîtrisés et contrôlés.

Créer un outil de communication en cas d'urgence

La gestion de l'urgence doit être prévue. Aujourd'hui c'est Bordeaux Métropole qui gère les urgences mais les moyens financiers et humains manquent pour la Jalle.
Dans un premier temps, les participants discutent de la manière de diffuser l'outil pour que tous les acteurs s'en saisissent. Il est proposé que pour commencer il faut choisir une forme (par exemple le téléphone) et la faire connaitre à tous les acteurs impliqués dans la gestion de la Jalle. Ainsi le téléphone permet d'envoyer un SMS en cas d'urgence, doublé d'un coup de téléphone. De plus, cela permet d'avoir un numéro d'urgence 24h/24h pour prévenir en cas en d'urgence.

Il est aussi proposé de créer un *mailling list,* pour que chacun puisse interagir rapidement et simplement avec n'importe quel acteur concerné par la Jalle.

Pour pouvoir intervenir rapidement en cas d'urgence, il s'agit d'identifier 2 personnes minimum par site pour avoir toujours quelqu'un prêt à intervenir. En complément, il faudrait « responsabiliser » des personnes par ouvrage.

Plusieurs autres actions ont été proposé par les participants en complément de celles proposées par Artélia.

Autres propositions

Il a par exemple été discuté en complément de répertorier les personnes ressources, c'est-à-dire responsables, des ouvrages. Ensuite, il s'agit aussi d'identifier les utilisateurs.

Aussi, il s'agirait d'amplifier le rôle de Bordeaux Métropole, en tant que coordinateur, et particulièrement le service en charge de la gestion de la Jalle. Par exemple, il reviendrait à Bordeaux Métropole de gérer les différentes temporalités entre les acteurs ou d'élaborer une feuille de route qui ressence les plans et programmes en lien avec la qualité de la Jalle sur l'ensemble de son territoire.
Dans ce sens, il s'agirait d'associer à la Direction de l'Eau, le service métropolitain en charge des pollutions.

Une action sur l'utilisation de l'observatoire des Jalles de la qualité de l'eau permettrait de renforcer cet outil notamment en lui attribuant des données quantitatives. Les comités de territoire peuvent servir de relais sur cet outil et informer les différents acteurs.

Il est également proposé d'organiser régulièrement un forum afin d'informer sur les différentes actions et faire remonter les informations (« La Journée de la Jalle » par exemple).

Enfin, il est proposé de s'inspirer des modes de gestion de voiries pour la Jalle et d'adapter le nombre d'agent aux modalités d'interventions (avec des astreintes par exemple).

Synthèse des actions

- Pérenniser le dialogue avec les EPCI du bassin versant pour conserver la logique de gestion au travers de conventions (Bordeaux Métropole, Communauté de communes Jalle eau Bourde et Médulienne).
- Renforcer le rôle du comité de territoire et y proposer des arbitrages et définir ses priorités.
- Améliorer l'accès à l'information sur la Jalle pour les riverains (site internet, lettre d'information etc.)
- Améliorer la médiation sur l'usage de l'eau (règlement des ASA, charte, médiateur etc.)

Atelier n°3 – Risque inondation et espace de bon fonctionnement

Présents

Michel Baran – Moulin Blanc (Eysines)

Jean-Marie Deluche – Conseiller municipal au développement durable, aux espaces naturels et à l'hydaulique de Blanquefort

Lucie Lamy – Association Girondine des Amis des Moulins (AGAM)

Pierre Gratadour – Maraîcher

Christian Cessateur – Association Syndicale Autorisée (ASA) – Bordeaux Bruges

Pascal Tartary – Conservatoire d'Espèces Naturelles d'Aquitaine

Patrick Villair – Mairie de Saint-Jean-d'Illac

Sandra Dartigues – Mairie d'Eysines

Francis Faure – Maraîcher – ASA

Rolland Bos – Association Syndicale Autorisée (ASA) - Eysines

Paschetto – Mairie d'Eysines

Pierre Medina – Bordeaux Métropole

Cécile Calas – Direction de l'eau – Bordeaux Métropole

Fabrice Demarty – Direction de l'eau – Bordeaux Métropole

Chloé Michel – Écologie Urbaine & Citoyenne

Lison Pineau – Écologie Urbaine & Citoyenne

Léon Coucke – Écologie Urbaine & Citoyenne

Jacques Caillol – 2c2v

Carmina Wehrbach – 2c2v

Antoine Lyda – Artélia

Marion Bedin – Artélia

Denis Lartigue – Artélia

Introduction de l'atelier

Après une introduction rapide du contexte de l'atelier par la Direction de l'Eau de Bordeaux Métropole, le bureau d'étude Artélia a réalisé une présentation sur la thématique de l'atelier n°3 concernant la gestion du risque inondation et la nécessité d'établir un espace de bon fonctionnement concerté pour assurer une gestion pérenne des digues.

Ci-dessous le lien de la présentation complète assurée par Artélia :

https://participation.bordeaux-metropole.fr/sites/default/files/blanquefort/jalle_blanquefort_diaporama_atelier_7_28mars2019_risque_inondation_reduit.pdf

L'atelier s'est ensuite déroulé sous le format d'un world café : trois tables thématiques avec des propositions d'actions établies en fonction des objectifs dégagés lors des précédents ateliers sont installées. Les participants sont invités à passer, toutes les 20 minutes, d'une table à l'autre. Cette méthode a permis à chacun de traiter l'ensemble des thématiques et de réagir aux propositions des groupes précédents.

Les actions proposées sont des exemples qui pourraient être développés. Certaines ont été localisées par grands sites. Les participants sont amenés à réagir sur les actions et leur localisation mais aussi à faire d'autres propositions.

Préserver les zones d'expansion des crues et en aménager de nouvelles

D'une manière générale, les participants valident les propositions faites par Artélia.
Il est rappelé que les zones rouges figurants sur la carte correspondent aux zones où il faudrait augmenter le rôle de zone d'expansion de crues (notamment par la restauration de zones humides, la création d'ouvrages spécifiques, l'action sur l'hydromorphologie, etc.)
Au sujet des localisation des zones potentielles d'expansion des crues à créer, il s'agirait peut-être de rajouter un secteur au Nord (gommette A sur la carte ci-après). Il existe également un enjeu lié à l'inondation sur l'amont du cours d'eau vis-à-vis des espaces agricoles (gomette B). Il faudrait également vérifier la bonne application de la réglementation en vigueur sur les rejets mais aussi de vérifier le système de ressuyage.

Les participants soulignent également les forts enjeux présents sur la commune de Saint-Jean-d'Illac. Cependant, le rattachement de cette commune à la Communauté de Communes Jalle Eau Bourde rend plus complexe la gestion cohérente de l'ensemble. L'amont est aussi un lieu à enjeux, dans la mesure où les eaux arrivent aux mêmes endroits. Les têtes de bassins versants sont également des espaces à forts enjeux. Au niveau de la gommette E, il s'agirait également de penser au remembrement du canal (avec des berges plus évasées et une création de ripisylve par exemple.)

Sur la zone d'expansion présente sur la réserve naturelle, la question de l'exploitation de ce site se pose. Est-il judicieux de s'en servir comme zone d'expansion des crues ? La réserve souhaite actuellement enlever le bourrelé de curage au niveau de Mataplan (après la voie ferrrée).

Les participants proposent également d'ajouter une nouvelle action qui consiste à vérifier l'état de fonctionnement des bassins de rétention de ressuyage. Il propose également de vérifier les systèmes d'essuyage (qui permettent l'évacuation des eaux) mais ceux-ci font partie du domaine privé ; la collectivité ne peut pas intervenir dessus.

Au niveau de l'aval, sur les zones d'expansion à réhabiliter (gommette D), il faudrait faire en sorte que les casiers hydrauliques remplissent encore davantage leur rôle.
De plus, à ce niveau, il existe un déversoir en dessous qui pourrait être réouvert. La question de la création d'un exutoire est également posée.

Artélia précise également qu'entre l'amont et l'aval (au niveau de la gommette C), peu d'interventions sont prévues dans la mesure où la forêt remplie déjà son rôle.

Les participants soulignent également que l'urbanisation exerce une forte pression et augmente le risque d'inondation à deux titres. D'une part, l'artificialisation des sols engendrent des problèmes quant à l'infiltration des eaux par exemple et accélère donc la montée des eaux et le débit. D'autre part, la gestion des eaux pluviales citadines est compliquée et pas très performante et engendre une problématique environnementale (les eaux sont polluées) en plus de la problématique inondation. Il s'agirait de vérifier l'état de fonctionnement des bassins de rétention citadin, de quantifier l'eau citadine qui se déverse dans la Jalle mais également de mettre en œuvre des prescriptions particulières (par exemple sur les trottoirs). La compétence GEMAPI accordée à la métropole st l'occasion de mener une plus grandes réflexions sur ces sujets et de croiser ces thématiques avec d'autres attributions de la métropole.

Mise en place d'autres dispositifs de rétention

Il est rappelé que l'intérêt de remonter les lits (par la création de banquettes par exemple) permet de redistribuer l'eau autour du cours d'eau et de maîtriser davantage les zones de débordement. Les participants demandent à ce qu'il y ait davantage de seuils et à ce qu'ils soient davantage répartis le long de la Jalle. Le secteur du Thill par exemple pourrait recevoir des petits ouvrages de retenue. Il est suggéré, pour travailler sur le risque inondation, de travailler en premier lieu sur la restauration des zones humides qui remplissent naturellement le rôle de zones tampons avant de s'attacher à la création de seuils ou de rampes. Peut-être que l'écoulement se régulera de lui-même. Par exemple, au niveau de la gravière de Saint-Jean-d'Illac, il serait envisageable de réhabiliter les zones humides pour remplir le rôle de rétention plutôt que de prévoir l'aménagement d'importants bassins de rétention.

De même, les participants insiste sur l'entretien et la restauration des ouvrages existants comme priorité avant d'en créer de nouveaux. Il s'agirait de mettre en place un entretien plus régulier et efficace.

Au niveau de la Gommette F – propriétaire maraîcher – il est proposé de baisser la côte des rives des deux Jalles pour exploiter l'interstice entre les deux.

Il est rappelé que le curage ne paraît pas toujours être une solution efficace. En effet, un trop fort curage fait réapparaître le problème de l'érosion et de l'apparition de sable en fond de cours d'eau mais augmente aussi le risque d'inondation (notamment si trop fort curage en amont).

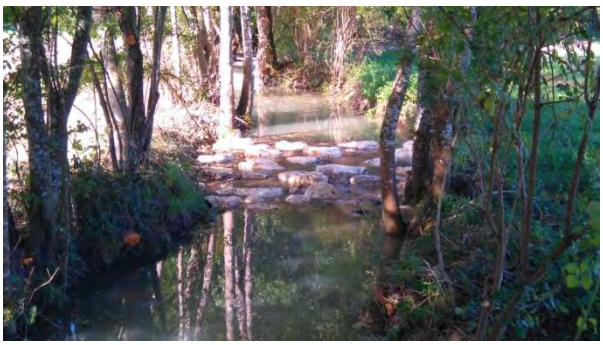

Atelier n°3 – Risque inondation et espace de bon fonctionnement

Thématique – Risque inondation

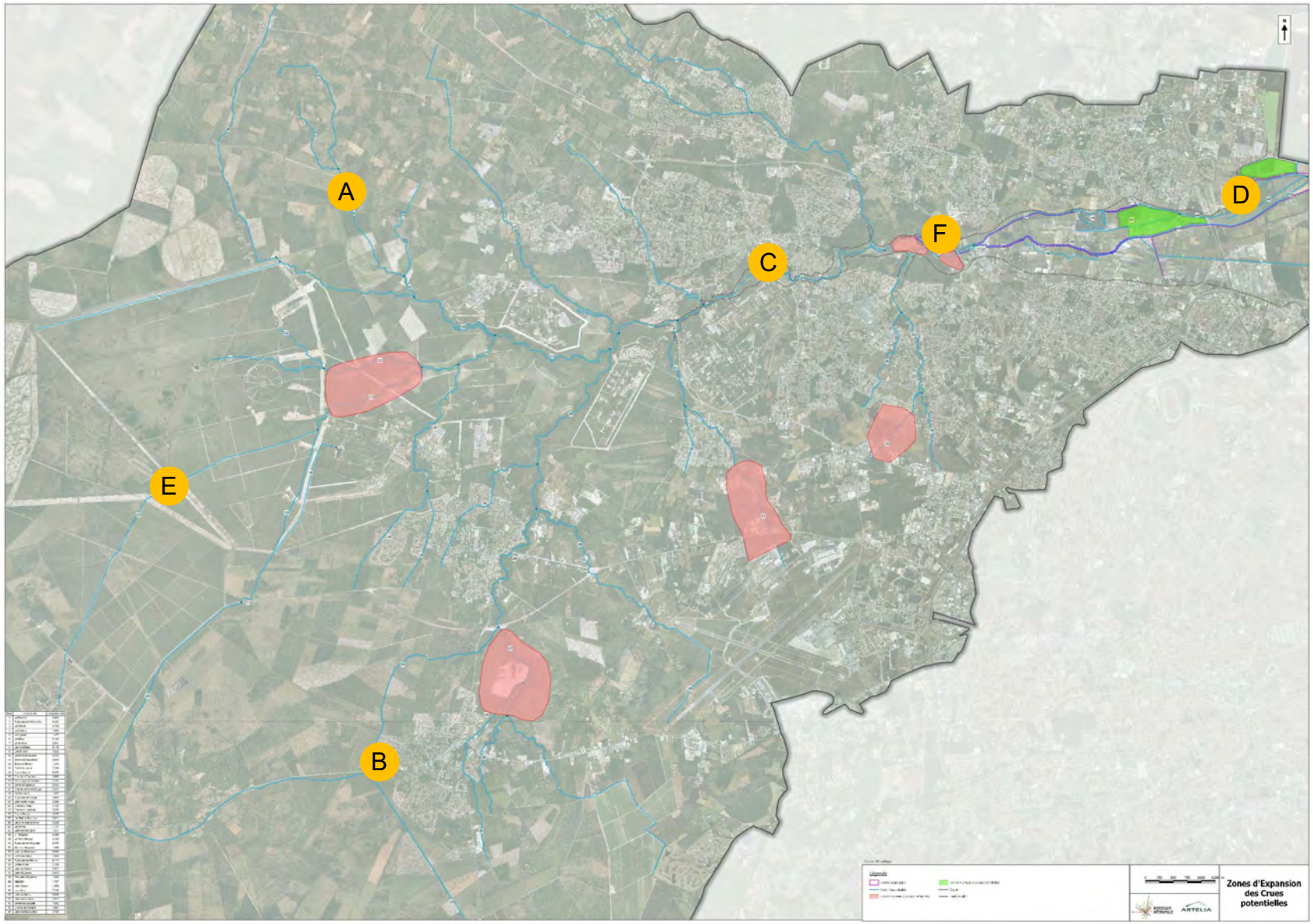

Atelier n°3 – Risque inondation et espace de bon fonctionnement

Thématique – Digues et espaces de bon fonctionnement

Pour cette thématique il s'agissait de réfléchir aux espaces de bon fonctionnement par zone, afin de couvrir l'ensemble du linéaire de la Jalle.

Avec le recul de digues, il ne s'agit pas d'agrandir le lit mineur mais simplement de reculer les digues pour agrandir le lit majeur en cas de crue. Cela n'impacte pas le niveau de l'eau.

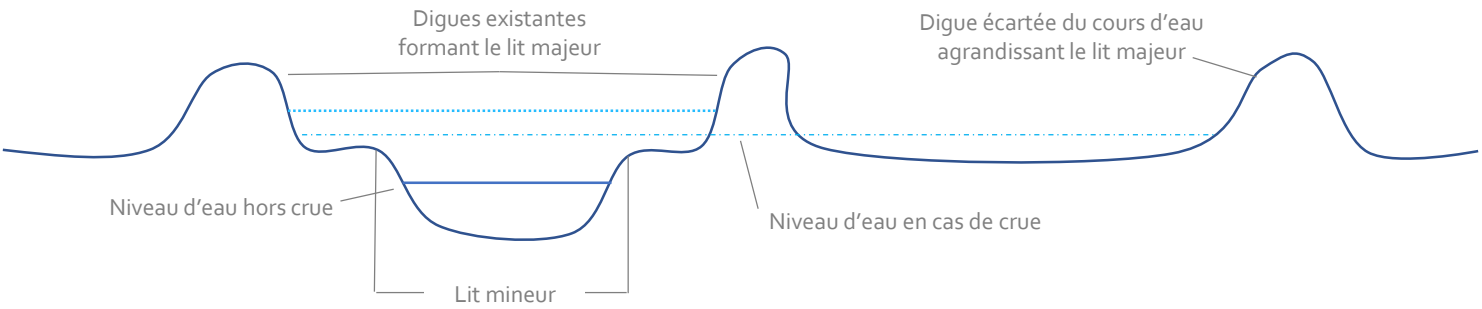

La question du coût est à étudier, il faut déplacer les digues quand cela ne gène pas les activités et regarder si cela ne coûte pas plus cher que de les entretenir régulièrement. De plus, le recul des digues favorise le passage en bord de Jalle et donc les dégradations. Enfin, sur le secteur aval, il y a moins d'interlocuteur et donc plus de possibilité de négocier et d'organiser des réunions.

Secteur 1

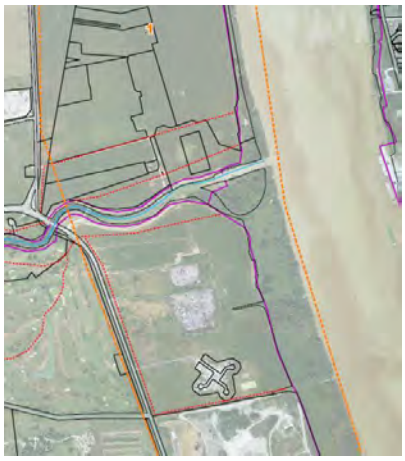

Légende

- Proposition limite Espace de Bon Fonctionnement
- Banquettes à minima
- Digues recensées
- Fond de vallée
- Jalles

Pour assurer le bon état des pelles de Grattequina, il est important de ramener les digues avant l'ouvrage, sinon en cas de crue, elles seront impactées. Il faut faire attention à l'influence de la marée et imaginer une gestion pour fermer les pelles en cas de fort coefficient.
Au nord de Grattequina il y a un agriculteur ; il est donc difficile de reculer. En revanche au Sud, c'est un terrain de Bordeaux, réservé à la compensation écologique (donc pas incompatible). La compensation écologique est un principe selon lequel lorsqu'une « perte nette de biodiversité » est constatée à la suite d'un projet d'aménagement ou de construction, cette perte doit être compensée ailleurs. Les zones de compensation sont donc destinées à recevoir des aménagements destinés à accueillir une biodiversité spécifique, détruite ailleurs sur la métropole.
Le recul au Sud est envisageable, autant pour la digue de la Jalle que celle de la Garonne.
Il existe un risque de pollution avec l'ancien camp andalou.

Secteur 2

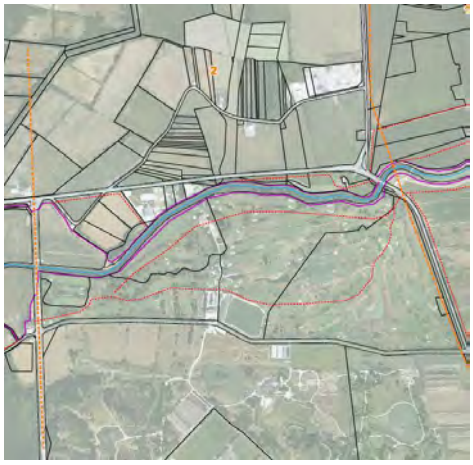

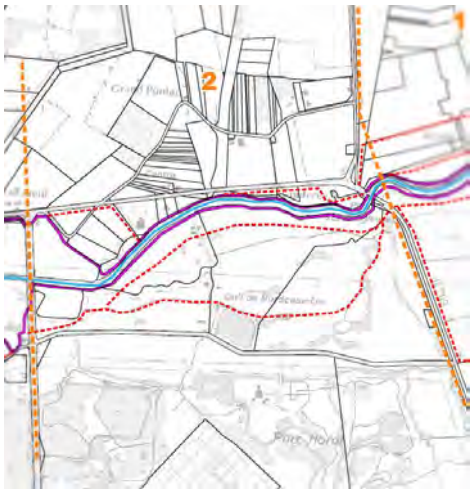

Légende

- Proposition limite Espace de Bon Fonctionnement
- Banquettes à minima
- Digues recensées
- Fond de vallée
- Jalles

Il est complexe d'envisager le recul dans le golf car l'activité dépend de la « qualité » et l'entretien du terrain, mais cela reste à étudier. Le golf appartient à la ville de Bordeaux et dispose d'une Délégation de Service Public ; cela pourrait être négocié à la fin de la DSP. Pour être stratégique, il faudrait présenter le recul le moins important, pour créer une zone tampon car il y a moins d'enjeux sur le golf que pour les terres en maraîchage. A minima, il faudra une création de banquette.

Sur les parcelles d'élevage et le centre hypique, il faut trouver un espace de repli en cas de crue pour les chevaux.

La digue est très sollicitée, il y a un fort enjeu technique lié à l'érosion des deux côtés de la Jalle.

Secteur 3

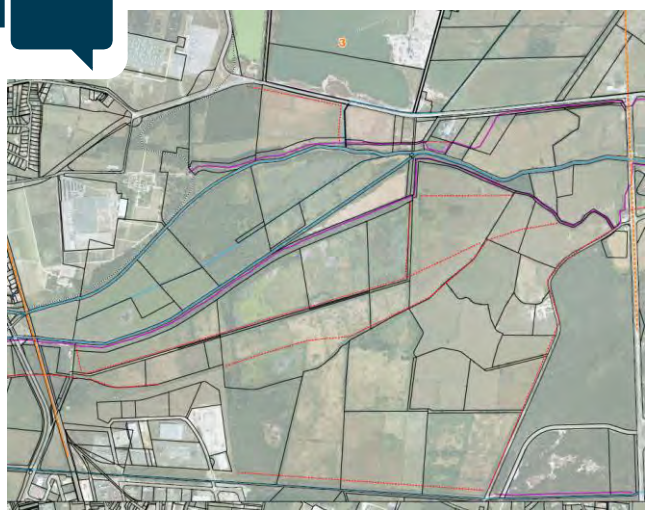

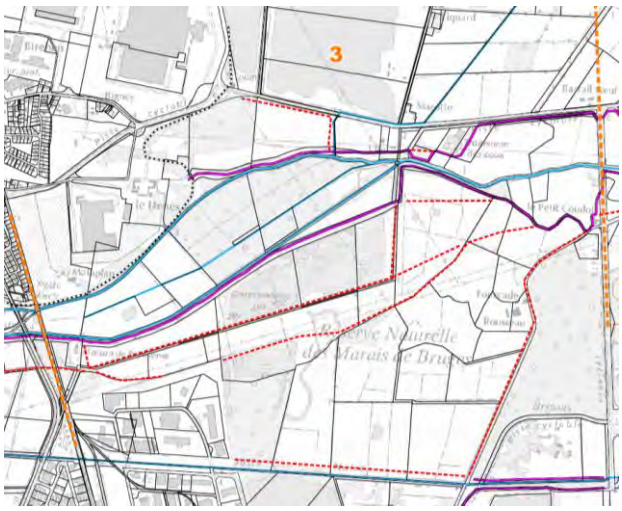

Légende

- Proposition limite Espace de Bon Fonctionnement
- Banquettes à minima
- Digues recensées
- Fond de vallée
- Jalles

La réserve est trop ensablée et on ne peut plus curer comme on le faisait avant, cela a été réglementé par loi sur l'eau. Cette digue protège un espace naturel et coût cher en entretien, est-ce nécessaire ? L'éloignement des digues permettrait en plus la reconnexion des zones humides potentielles (à étudier).

La proposition ici pourrait même être de tout supprimer au niveau de la réserve, ce qui ne rendrait plus nécessaire le recul des digues. Il faut cependant étudier l'impact sur la faune et la flore. Cependant, la suppression de la digue Sud entraînerait le déversement de l'eau dans le golf par un bras mort que l'on voit sur la topographie ci-dessous :

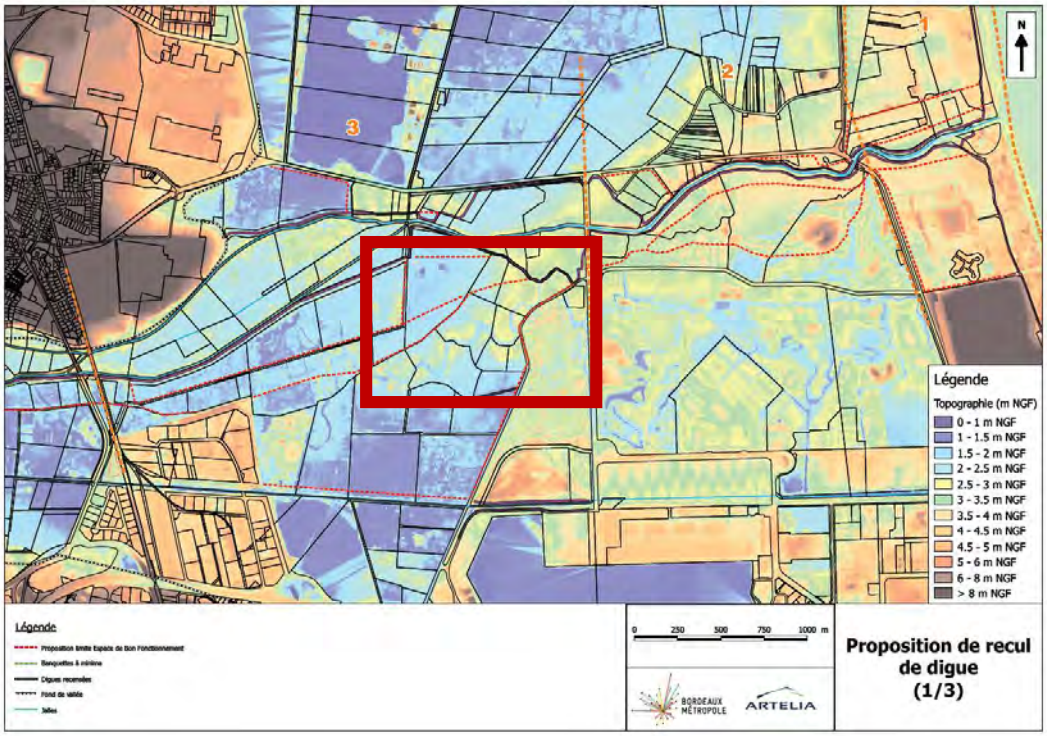

De plus, il faudrait supprimer le bourrelet dans le secteur Mataplan : étant à l'intérieur des digues, sa suppression n'aura pas de conséquences.

Il faudrait réaliser des études approfondies, par exemple par des histogéographes et des écologues, pour anticiper ces suppressions et reculs de digues mais aussi pour anticiper le phénomène de changement climatique.

Secteur 4

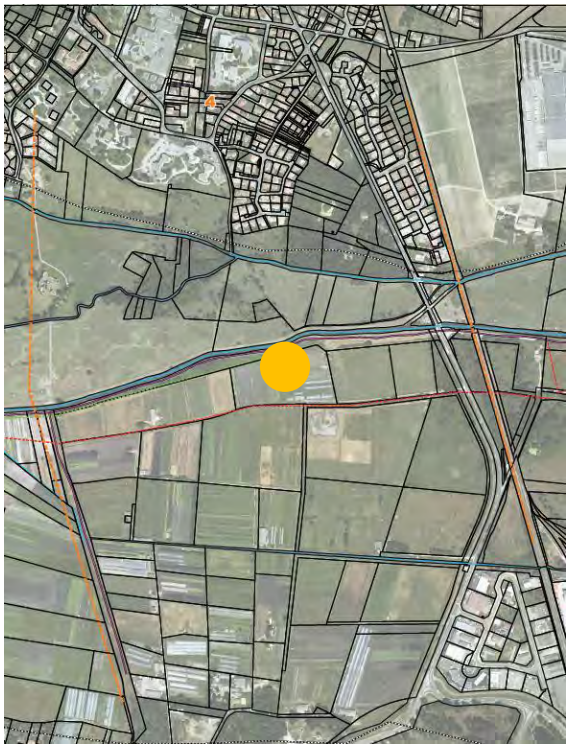

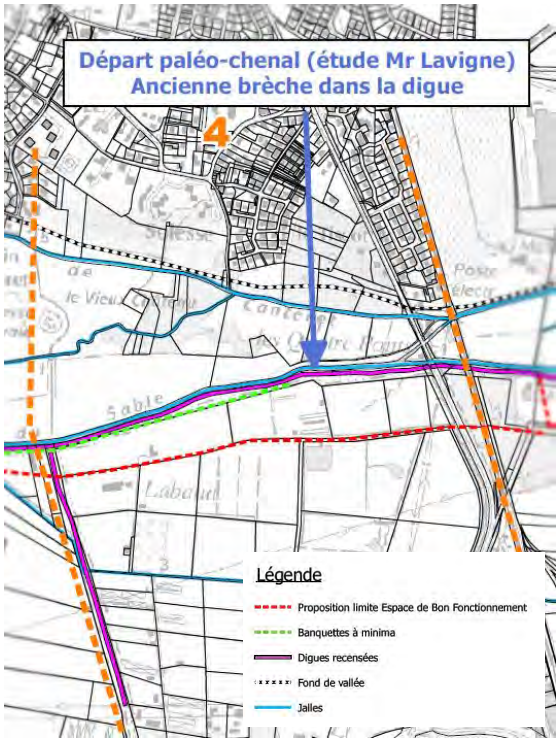

Ce secteur serait sans enjeu vis à vis de l'aléa inondation. Il serait donc possible d'aller jusqu'au trait rouge. Cependant il est relevé la présence de serres.
Le trait vert désigne le minimum pour instaurer la continuité de la ripisylve.

En cas d'inondation c'est les assurances de chacun des propriétaires qui entrent en jeu. De nombreux terrains ont été urbanisés depuis la grosse inondation de 1952 mais presque aucun ne se situe dans la zone.

Il est signalé qu'une crue peut-être vue comme une plus-value agronomique même si certaines activités souhaitent être impérativement protégées car cela endommagerait leur terrain.
Des échanges sont à envisager avec la SAFER sur les expériences déjà menées en région Auvergne Rhône-Alpes.

Ce secteur est le plus à même de voir un recul de digue, notamment sur la rive droite même si la faisabilité est à réaliser sur l'ensemble de la Jalle.

L'idée de récréer un bassin d'étalement est avancée.

Le fait qu'historiquement l'eau passait par la Jalle noire est signalé.

Quelles que soient les décisions prises, il a été demander de prévoir de compensations financières pour les propriétaires expropriés par le recul de digue.

Secteur 5

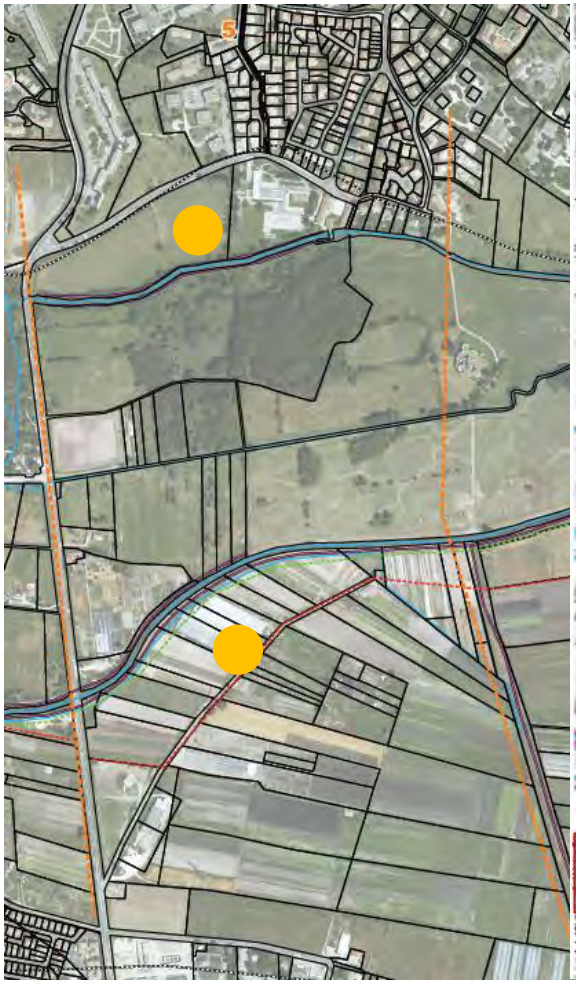

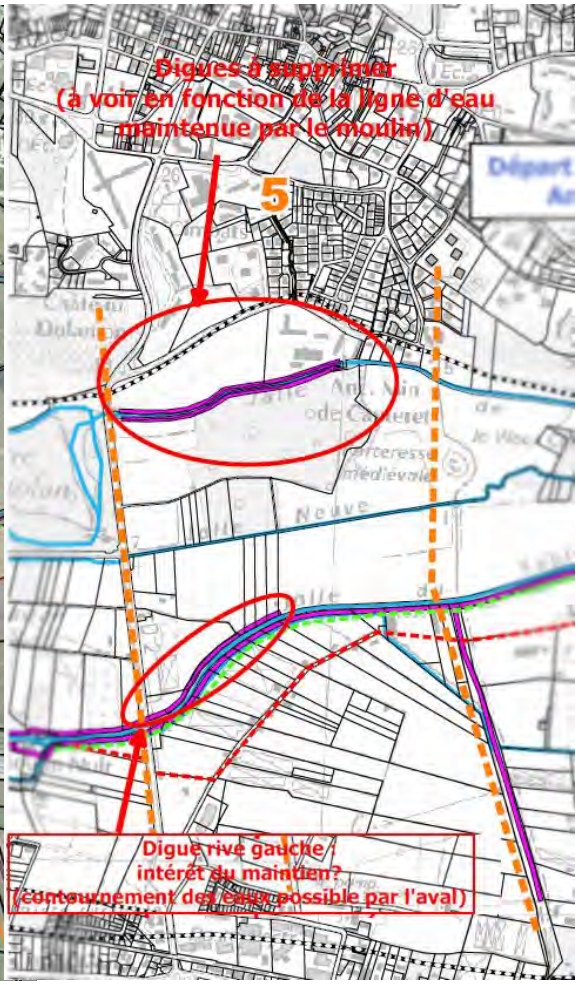

Légende

- Proposition limite Espace de Bon Fonctionnement
- Banquettes à minima
- Digues recensées
- Fond de vallée
- Jalles

Ce secteur comporte de nombreux enjeux liés au maraîchage notamment.
Le recul des digues, s'il est souhaité sera très complexe à mettre ne œuvre, surtout sur la rive droite.
Une bande de roulement sur la digue est nécessaire pour permettre l'entretien. Si une pente douce est mise en place, une autre solution pourrait être envisagée. Un aménagement plus complexe pourrait être mis en place.

La rive gauche est plus aménageable que la rive droite (Jalle de Sable) selon les usagers.

Élargir le lit sur la zone d'expansion de crue sans toucher à la digue et possible si une banquette est installée en pied de digue.

Au nord du secteur 5: la question est posée de savoir pourquoi la digue a été installée à cet endroit. Il s'agirait de la zone de compensation de Thalès.
L'arrêt de l'entretien et le « laisser faire » sont évoqués. Aujourd'hui des sangliers et des chevreuils, considérés comme nuisibles par les maraîchers, s'y développement.

Le déplacement de la Jalle n'est pas bien perçu par les propriétaires d'ouvrages. Ils préfèrent un recul de digue à la réalisation d'une banquette.

Secteur 6

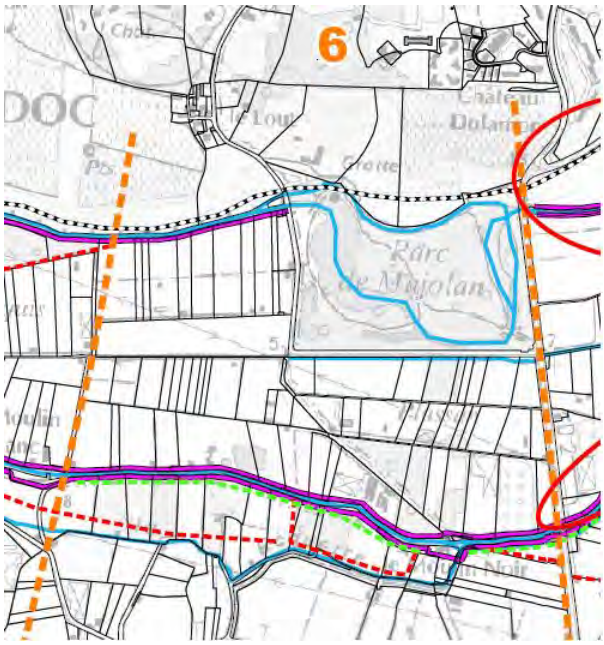

Légende

- Proposition limite Espace de Bon Fonctionnement
- Banquettes à minima
- Digues recensées
- Fond de vallée
- Jalles

En cet endroit, la digue aurait cédé en face de monsieur Baron et l'eau serait allée jusqu'à Ravezies.

Ce secteur est particulier car il touche aux moulins. Une digue proche du cours d'eau actuel est souhaitée.

Les terres maraichères pourraient être revalorisées via la création d'un banquette, ce qui aurait pour effet de pas les « grignoter ». Afin d'évaluer au mieux les actions à mener, l'idée est lancée de réaliser une carte sur la valeur agronomique de chaque parcelle. Actuellement les « bonnes terres » seraient en jachère.

Il faudrait s'inspirer du secteur 7, racheter 3-4m de terrain pour éloigner les digues ou encore réaliser des enrochements.

Le lit de la rivière ne doit pas être déplacé selon les propriétaires des moulins Gajac et Blanc.
Ces derniers disent qu'en s'ensablant, le fond de la Jalle déplace naturellement le cours d'eau.

Ici il faudrait prolonger la banquette existante et ce jusqu'au moulin noir.

Secteur 7

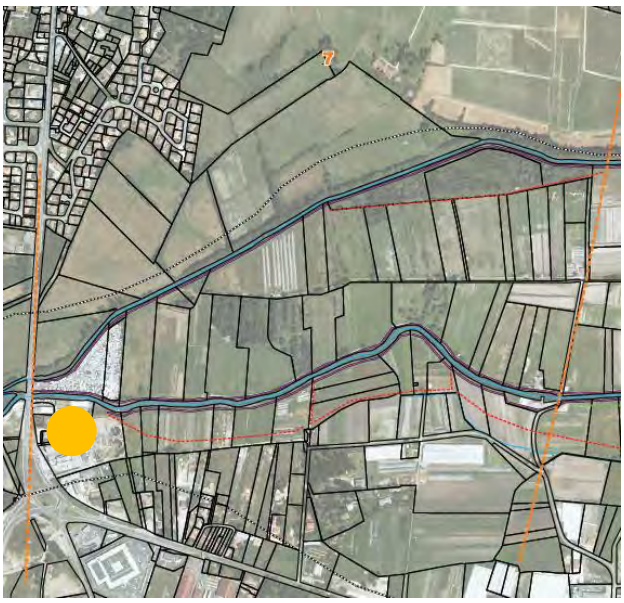

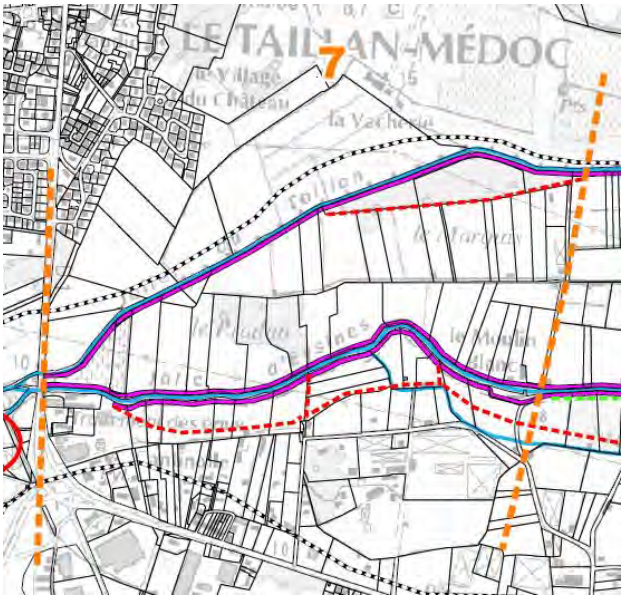

L'enrochement existant s'est avéré efficace. En effet, le fond monte depuis la réalisation de la banquette il y a 10 ans.

Des parcelles boisées bordent la Jalle du Taillan. Un recul est ici envisageable mais il faut vérifier le statut du secteur boisé dans le PPEANP.

Mise en doute de l'efficacité ou de l'intérêt du recul de la digue sur la partie boisée, qui serait trop petite, ce qui semble aberrant pour certains.

Les espèces invasives sont nombreuses dans ce secteur. En ce moment l'eau manque et le fond semble remonter selon certains. En été, il y aurait assez d'eau et il ne faudrait pas voir le niveau monter.

Un désaccord a lieu sur le curage du niveau des moulins et sur la maintien des vannes bloquées en niveau bas. Pour d'autres il faudrait baisser le niveau de bief pour nettoyer le fond de la Jalle au niveau des moulins.

Légende

- Proposition limite Espace de Bon Fonctionnement
- Banquettes à minima
- Digues recensées
- Fond de vallée
- Jalles

Secteur 8

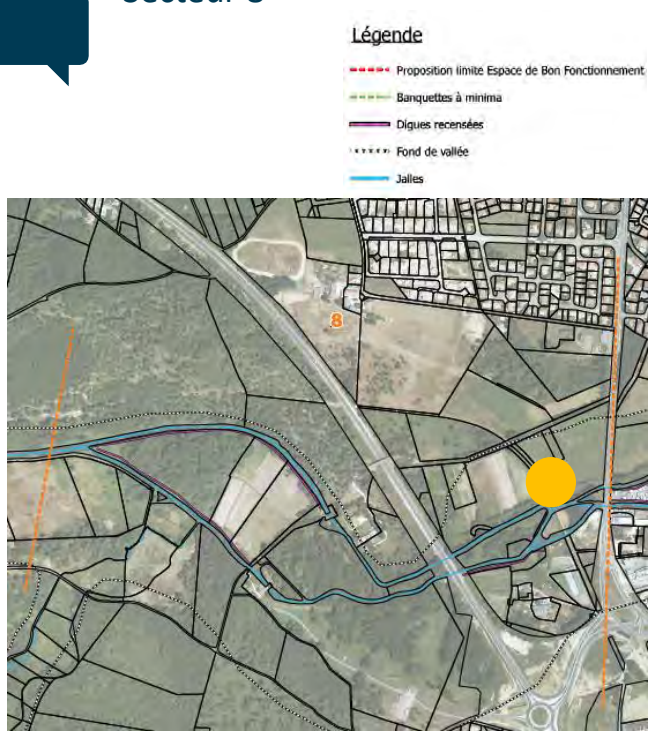

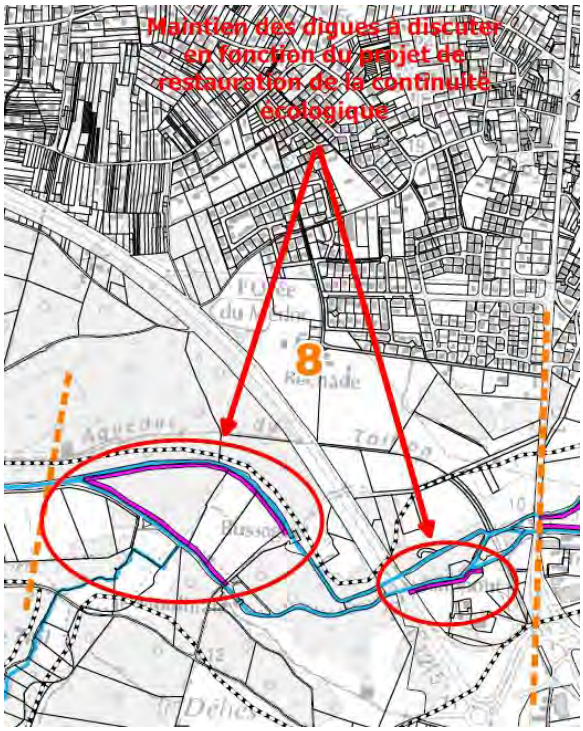

Il y a ici une volonté exprimée par les acteurs de la nécessité d'un arrêt de l'urbanisation. Les digues sont liées à l'usage des moulins.

Les inondations interviennent du côté de la digue. Y-a-t-il un intérêt à les préserver ? Pour les maraîchers oui car des cultures subsistent grâce à cette digue. Pour d'autres les zones sous la digue sont laissées sauvages, ce qui laisserait la possibilité d'en faire une zone d'étalement comme sur l'îlot visible sur la carte.

Il y a une nécessité d'irrigation du maraîchage même si les pelles sont aujourd'hui supprimées. (enjeu économique, sociétal et historique). Les prises d'eaux sont indispensables. Est-il possible d'avoir une ripisylve avant les pelles? Le réseau du fossé doit rester efficace pour humidifier les terres et limiter l'irrigation en période de sécheresse.
L'usage de l'eau n'existe plus mais existe-t-il encore un droit d'accès à l'eau? Il s'agirait en principe d'un droit de retenue d'eau.
Une partie des prairies pourrait constituer une zone de rétention. Un champ d'expansion des crues pourrait être préservé et une banquette devant la digue pourrait voir le jour.

À nouveau, des craintes sont exprimées par les propriétaires de moulins quant à la modification du système actuel du cours d'eau qui emporterait les banquettes. Soit le lit mineur doit rester intact, soit le déplacement du cours d'eau peut être rendu plus naturel mais en respectant les activités qui l'entourent.

Synthèse des actions de la thématique risque inondation

- Préciser les zones d'expansion et les sites prioritaires
- Mettre en place des dispositifs de rétention sur des sites prioritaires
- Restaurer des espaces de bon fonctionnement sur les sites stratégiques
- Sur le secteur de la réserve naturelle des marais de Bruges : étudier l'impact de la suppression des digues sur la faune et la flore au moyen d'une étude hydraulique.

Atelier n°3 – Risque inondation et espace de bon fonctionnement

Thématique – Digues et espaces de bon fonctionnement

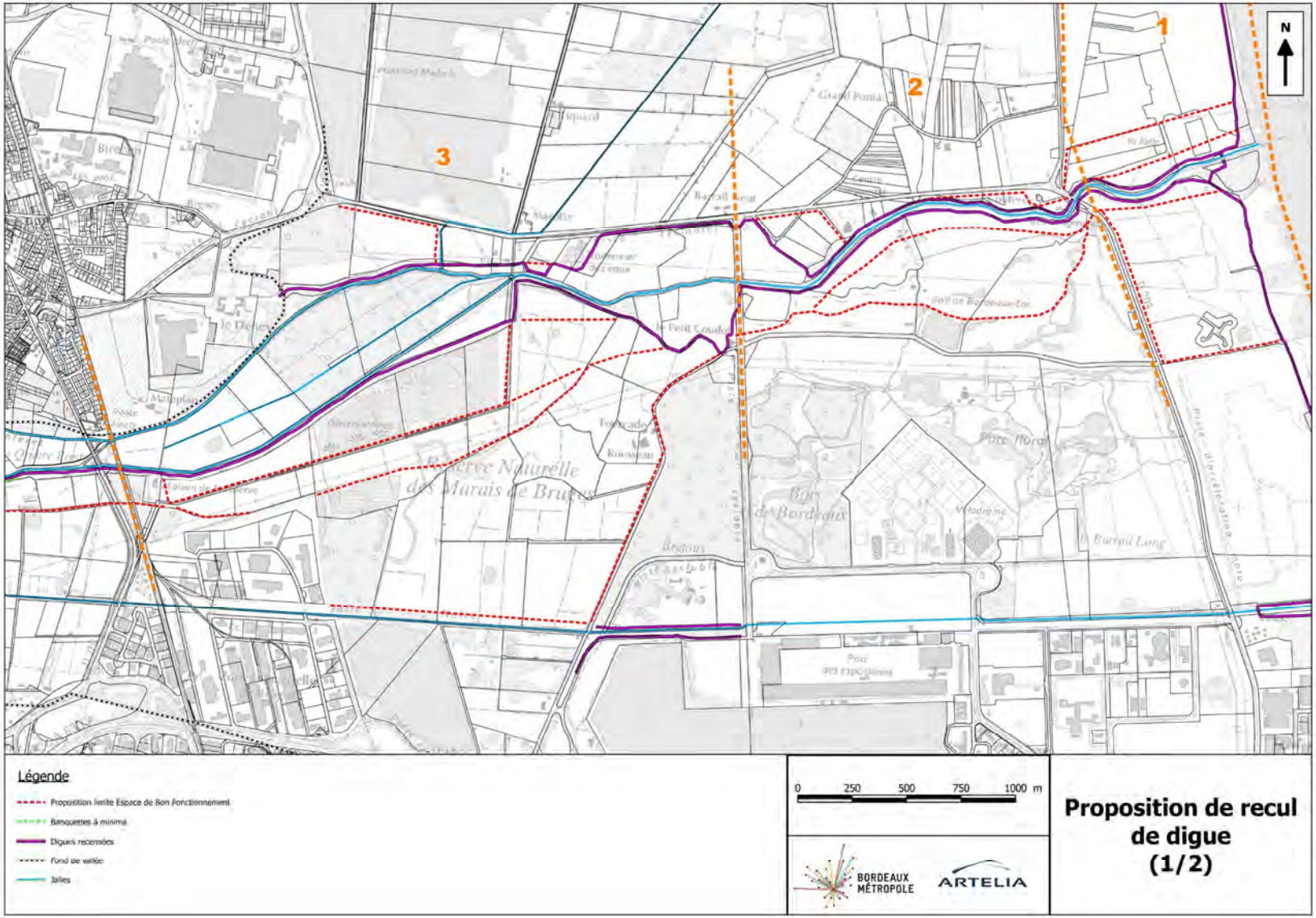

Atelier n°3 – Risque inondation et espace de bon fonctionnement

Thématique – Digues et espaces de bon fonctionnement

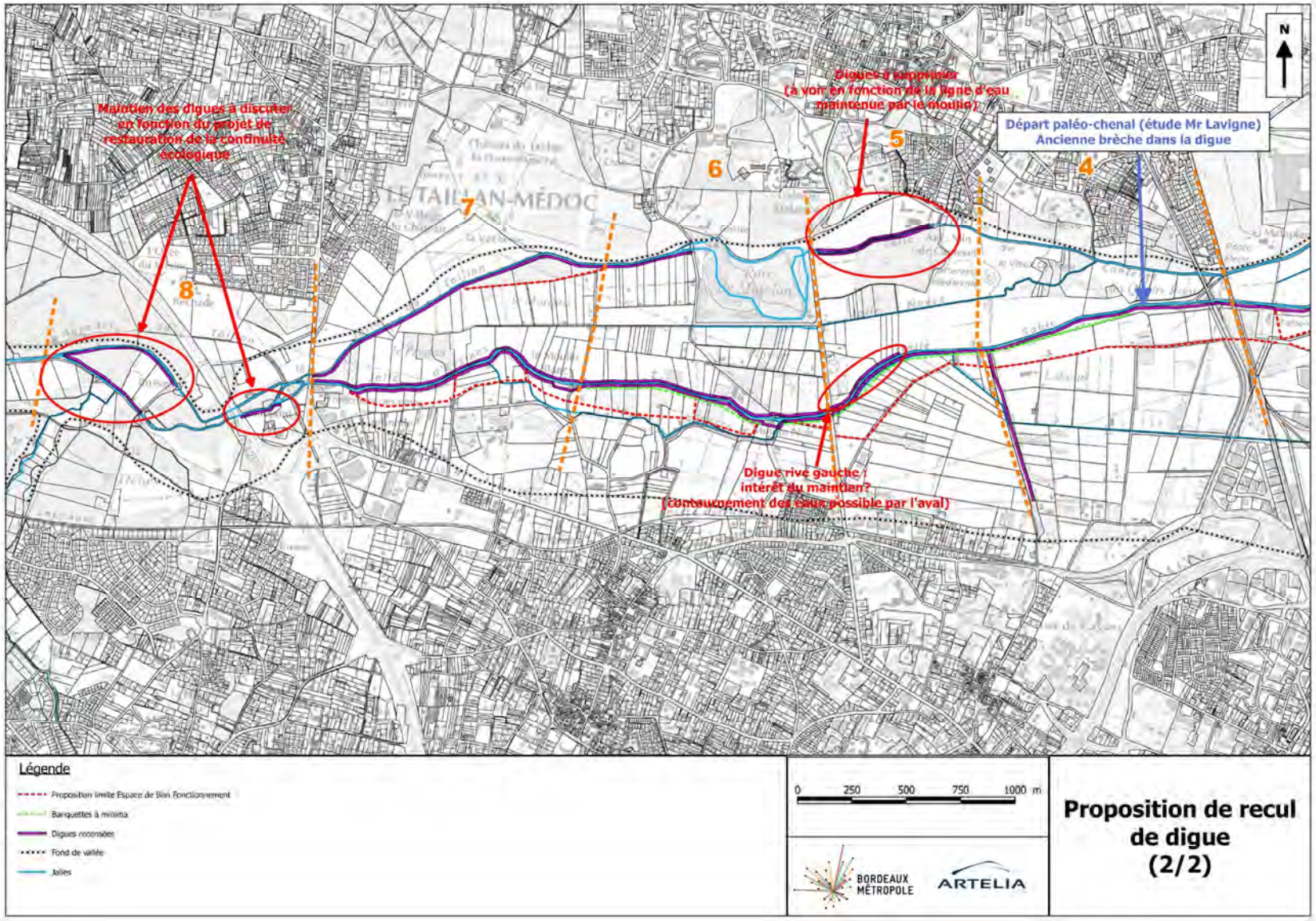

Conclusion - Ateliers Plan d'actions

À la fin de chaque atelier, les animateurs référents ont réalisé des synthèses des discussions tenues sur chaque thématique ; ce compte-rendu en fait état.

L'objectif de hiérarchisation des actions par ordre de priorité est vite apparu prématuré. En effet, les différents ateliers ne permettaient pas d'avoir un regard global sur l'ensemble des actions qui seront intégrées au plan d'actions. Il est nécessaire d'avoir une vision d'ensemble pour pouvoir prioriser les différentes actions. D'autre part, il est souligné qu'il serait souhaitable d'avoir une vision des conséquences de telle ou telle action avant de prendre des décisions ; une « étude d'impact » sur différents scénarios avec différentes actions pourrait être utile en appuie à la prise de décision.

Des remarques générales sont revenues de manière récurrentes au cours des ateliers portant sur le plan d'action. Les participants ont insisté sur une action générale et coordonnée entre les différents acteurs mais également entre les thématiques. Le plan de gestion ne doit pas être élaboré sous le seul prisme de l'Eau. L'urbanisation, le risque incendie, etc. sont autant de thématiques ayant des conséquences sur la Jalle et qui peuvent représentées des leviers d'action. D'autre part, la coordination des différents acteurs permettra de respecter tous les intérêts en présence et de ne pas privilégier certains enjeux au détriment d'autres.

La Direction de l'Eau a rappelé la mise en place du site internet pour la participation de Bordeaux Métropole. Ce site est dédié à l'information et à la participation des citoyens aux projets de Bordeaux Métropole. Le plan de gestion de la Jalle apparaît sur ce site et la Direction de l'Eau invite les participants à s'y rendre pour compléter les ateliers participatifs.

→ Site de la participation : https://participation.bordeaux-metropole.fr/
→ Onglet dédié au plan de gestion de la Jalle : https://participation.bordeaux-metropole.fr/participation/developpement-durable/jalle-de-blanquefort-un-territoire-coconstruire

D'autre part, pour compléter les échanges qui ont lieu lors des ateliers participatifs, la Direction de l'Eau reste à disposition par échange de mails et rappelle que d'autres réunions d'information seront programmées lorsque le plan de gestion sera finalisé.